RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 08036
Numéro SIREN : 810 875 039
Nom ou dénomination : NextStage

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2017 sous le numéro de dépôt 46614



20170466142016

DATE DEPOT : 03/07/2017

N° DE DEPOT : 46614

N° GESTION : 2002B10413

N° SIREN : 442666830

DENOMINATION : NextStage AM

ADRESSE : 19 avenue George V 75008 Paris

MILLESIME : 2016

.

**NEXTSTAGE SCA** **Exercice clos le 31 décembre 2016**

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
04 JUIL. 2017
Sous le N° : 46614

Certifié conforme

**ANNEXE**

**NEXTSTAGE SCA**

Société en commandite par actions au capital de 5 476 182 euros
Siège social : 19, avenue George V
75008 PARIS
RCS PARIS 810 875 039

**SOMMAIRE ANNEXE**

**I GENERALITES**

1.1 Présentation de la société et de son activité
1.2 Evènements significatifs de l'exercice
1.3 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

**II REGLES ET METHODES COMPTABLES**

2.1 Traitement comptable des frais d'augmentation du capital
2.2 Immobilisations financières
2.3 Créances et dettes
2.4 Valeurs mobilières de placement
2.5 Provisions pour risques et charges
2.6 Reconnaissance des produits
2.7 Résultat exceptionnel
2.8 Option au régime fiscal des Sociétés de Capital Risque (SCR)

**III COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS**

3.1 Immobilisations financières
3.2 Valeurs mobilières de placement
3.3 Etat des créances et des dettes
3.4 Créances et dettes représentées par des effets de commerce
3.5 Charges à payer et produits à recevoir
3.6 Charges et produits constatés d'avance
3.7 Ventilation des produits financiers et charges financières
3.8 Ventilation des produits exceptionnels et charges exceptionnelles
3.9 Evolution des capitaux propres et du capital social
3.10 Opérations hors bilan
3.11 Eléments concernant les entreprises liées et les participations
3.12 Informations sur les transactions avec les parties liées

ANNEXE

Les notes et tableaux de la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels.

- Total du bilan : 140 564 433 €
- Résultat net (perte) : (3 545 724) €

## I GENERALITES

### 1.1 Présentation de la société et de son activité

La société NEXTSTAGE SCA (« la Société ») a été créée le 26 mars 2015.

L'exercice comparatif clos le 31 décembre 2015 couvre donc une durée de neuf mois et 6 jours.

La Société est domiciliée en France, 19, avenue George V – 75008 PARIS.

Elle a pour activité principale la souscription, l'acquisition, gestion et cession de valeurs mobilières françaises ou étrangères, négociées ou non sur un marché réglementé.

La gestion du portefeuille est déléguée à la société NEXTSTAGE AM.

### 1.2. Evènements significatifs de l'exercice

| | |
|---|---|
| 15 janvier 2016 | Augmentation de capital |
| 9 février 2016 | Prise de participation dans PARTNERS IN ACTION renommée EFESO CONSULTING GROUP |
| 24 mars 2016 | Prise de participation complémentaire dans NORDNEXT |
| 12 juillet 2016 | Prise de participation dans GLASS PARTNERS SOLUTIONS |
| 27 juillet 2016 | Prise de participation complémentaire dans NORDNEXT |
| 5 août 2016 | Augmentation de capital |
| 15 septembre 2016 | Conversion d'actions ordinaires NORDNEXT en actions de préférence |
| 30 septembre 2016 | Prise de participation dans COORPACADEMY SA |
| 30 septembre 2016 | Prise de participation dans COORPACADEMY France |
| 19 décembre 2016 | Augmentation de capital |
| 20 décembre 2016 | Première cotation des actions de la société sur le marché réglementé Euronext à Paris |

1.3. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice.

## II REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés conformément au règlement ANC n°2014-03 modifié relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

### 2.1. Traitement comptable des frais d'augmentation du capital

Les frais liés aux augmentations du capital sont comptabilisés en déduction des primes d'émission lorsque l'assemblée générale le prévoit et que le gérant en décide ainsi pour les augmentations de capital réalisées par ce dernier en vertu de délégations données par l'assemblée générale.

Les frais communs à l'introduction en bourse sur le marché Euronext à Paris et à l'augmentation de capital du 19 décembre 2016 ont été, au prorata du nombre d'actions :

- Comptabilisés en diminution de la prime d'émission pour les actions nouvelles créées
- Comptabilisés en charges pour les actions anciennes

### 2.2. Immobilisations financières

Participations :

Les droits sociaux immobilisés sont enregistrés au prix d'acquisition, *hors frais* accessoires d'achat, et sont éventuellement dépréciés compte tenue de l'utilité que les participations représentent pour la société, ou de leur valeur probable de négociation.

La valeur probable de négociation est appréciée en retenant des critères appropriés pour chaque droit social, et notamment :

- Valeur boursière
- Valeur liquidative calculée
- Valeur de rendement et rentabilité

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sortie (sortie en premier des droits sociaux les plus anciens).

Option fiscale :

Les frais représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

Emprunts obligataires :

Les emprunts obligataires souscrits sont enregistrés à leur prix d'émission et sont éventuellement dépréciés compte tenu de leur valeur boursière lorsqu'ils font l'objet d'une cotation, ou de leur valeur probable de négociation.

### 2.3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, ramenées à leur valeur probable de réalisation par voie de dépréciation en fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### 2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires d'achat, et sont éventuellement dépréciées compte tenu de leur valeur liquidative.

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sortie (sortie en premier des titres les plus anciens).

### 2.5. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

### 2.6. Reconnaissance des produits

Dividendes perçus :

Les dividendes versés par les sociétés dans lesquelles la Société détient une participation sont comptabilisés en produits financiers à la date de la décision d'assemblée ayant voté la distribution de dividendes.

Revenus des emprunts obligataires :

Les intérêts des emprunts obligataires souscrits par la Société sont comptabilisés en produits financiers à la date où ils sont encourus.

Les intérêts acquis et non versés à la clôture de l'exercice sont comptabilisés en intérêts courus à recevoir.

**2.7. Résultat exceptionnel**

Les éléments exceptionnels sont les produits et charges qui résultent d'évènements ou d'opérations clairement distincts des activités de l'entreprise, et qui ne sont pas sensés se reproduire de manière fréquente et régulière.

**2.8. Option au régime fiscal des Sociétés de Capital Risque (SCR)**

NextStage SCA peut être qualifiée de Société de Capital-Risque puisqu'elle satisfait aux conditions prévues par l'article 1-1 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 à savoir :

- Elle a pour objet social la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières,
- Elle n'a pas souscrit à des emprunts d'espèces au-delà de la limite de 10 % de son actif net,
- Une personne physique, son conjoint et leurs ascendants et descendants ne détiennent pas ensemble, directement ou indirectement, plus de 30 % des droits dans ses bénéfices,
- L'option pour le régime fiscal des sociétés de capital-risque a été exercée dans les six mois suivant celui de la création de son activité.

Ainsi, la Société a opté le 29 juillet 2015 pour le régime fiscal des SCR prévu au 3° septies de l'article 208 du Code Général des Impôts à compter de son premier exercice clos le 31 décembre 2015.

En application de cette option la Société est exonérée d'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des revenus et des plus-values de son portefeuilles titres, coté ou non coté, et sur les produits des activités accessoires liés à la détention de titres.

* *
*

## III COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS

### 3.1. Immobilisations financières

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Autres participations | 21 784 662 | 14 645 280 | 0 | 36 429 942 |
| Autres titres immobilisés | 5 525 966 | 167 530 | 84 583 | 5 608 913 |
| *Dont principal* | *5 454 194* | *0* | *0* | *5 454 194* |
| *Dont intérêts courus* | *71 772* | *167 530* | *84 583* | *154 719* |
| Total valeurs brutes | 27 310 628 | 14 812 810 | 84 583 | 42 038 855 |
| Autres participations | 0 | 300 000 | 0 | 300 000 |
| Autres titres immobilisés | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total dépréciations | 0 | 300 000 | 0 | 300 000 |
| Autres participations | 21 784 662 | 14 345 280 | 0 | 36 129 942 |
| Autres titres immobilisés | 5 525 966 | 167 530 | 84 583 | 5 608 913 |
| Total valeurs nettes | 27 310 628 | | | 41 738 855 |

Portefeuille des titres détenus :

Le portefeuille titres est présenté ci-après par programme d'investissement, les obligations étant liées à la détention d'actions.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| QUETZAL | Actions ordinaires | 1 643 714 | 1 643 714 | - | 9,60% | 1 643 714 |
| QUETZAL | Obligations convertibles | 2 467 363 | - | 2 467 363 | 39,16% | 2 467 363 |
| Total groupe ACTIRIS | | | 1 643 714 | 2 467 363 | | 4 111 077 |
| LA COMPAGNIE DU CATAMARAN | Actions ordinaires | 2 696 | 7 025 426 | - | 36,87% | 7 025 426 |
| Total groupe FONTAINE PAJOT | | | 7 025 426 | 0 | | 7 025 426 |
| BDW | Actions de préférence B | 244 463 | 2 444 630 | - | 14,71% | 2 444 630 |
| BDW | Actions ordinaires B | 140 870 | 1 408 709 | - | 8,52% | 1 408 709 |
| BDW | Obligations convertibles | 244 463 | - | 2 444 630 | 97,77% | 2 444 630 |
| Total groupe BDW | | | 3 853 339 | 2 444 630 | | 6 297 969 |
| IRIS FINANCE | Actions ordinaires | 4 550 000 | 4 550 000 | - | 27,61% | 4 550 000 |
| IRIS FINANCE | Obligations | 344 202 | - | 344 202 | 20,24% | 344 202 |
| FINANCIERE TREVILLE | Actions ordinaires | 1 | 1 | - | NS | 1 |
| FINANCIERE TREVILLE | Obligations | 197 999 | - | 197 999 | 13,29% | 197 999 |
| Total groupe LINXEA | | | 4 550 001 | 542 201 | | 5 092 202 |
| NORDNEXT | Actions ordinaires | 2 357 556 | 4 715 112 | - | 47,47% | 4 715 112 |
| Total groupe ADOPT | | | 4 715 112 | 0 | | 4 715 112 |
| Total Participations | | | 21 784 662 | 5 454 194 | | 27 238 856 |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| QUETZAL | Actions ordinaires | 1 640 784 | 1 640 784 | 1 640 784 | - | 9,62% | 1 640 784 |
| QUETZAL | Obligations convertibles | 2 467 363 | 2 467 363 | - | 2 467 363 | 39,16% | 2 467 363 |
| Total groupe ACORUS | | 4 108 147 | | 1 640 784 | 2 467 363 | | 4 108 147 |
| LA COMPAGNIE DU CATAMARAN | Actions ordinaires | 7 025 426 | 2 646 | 7 025 426 | - | 36,87% | 7 025 426 |
| Total groupe FONTAINE PAJOT | | 7 025 426 | | 7 025 426 | 0 | | 7 025 426 |
| BOW | Actions de préférence B | 2 444 630 | 244 463 | 2 444 630 | - | 14,78% | 2 444 630 |
| BOW | Actions ordinaires B | 1 408 709 | 140 870 | 1 408 709 | - | 8,52% | 1 408 709 |
| BOW | Obligations convertibles | 2 444 630 | 244 463 | - | 2 444 630 | 97,73% | 2 444 630 |
| Total groupe BOW | | 6 297 969 | | 3 853 339 | 2 444 630 | | 6 297 969 |
| IRIS FINANCE | Actions ordinaires | 4 550 000 | 4 550 000 | 4 550 000 | - | 37,61% | 4 550 000 |
| IRIS FINANCE | Obligations | 344 202 | 344 202 | - | 344 202 | 20,24% | 344 202 |
| FINANCIERE TREVILLE | Actions ordinaires | 1 | 1 | 1 | 0 | NS | 1 |
| FINANCIERE TREVILLE | Obligations | 197 999 | 197 999 | - | 197 999 | 13,20% | 197 999 |
| Total groupe LINXEA | | 5 092 202 | | 4 550 001 | 542 201 | | 5 092 202 |
| NORDNEXT | Actions de préférence | - | 471 000 | 942 000 | - | 43,10% | 942 000 |
| NORDNEXT | Actions ordinaires | 4 715 112 | 2 376 220 | 5 152 440 | - | | 5 152 440 |
| Total groupe ADOPT' | | 4 715 112 | | 6 094 440 | 0 | | 6 094 440 |
| EPSIO CONSULTING GROUP | Actions ordinaires | - | 1 250 534 | 3 000 000 | - | 5,70% | 3 000 000 |
| Total groupe EPSIO CONSULTING | | 0 | | 3 000 000 | 0 | | 3 000 000 |
| GLASS PARTNERS SOLUTIONS | Actions de préférence | - | 57 725 | 5 658 750 | - | 23,10% | 5 658 750 |
| Total groupe | | 0 | | 5 658 750 | 0 | | 5 658 750 |
| COOPACADEMY SA | Actions ordinaires | - | 2 821 | 2 270 055 | - | 31,54% | 2 270 055 |
| COOPACADEMY SA | Actions de préférence | - | 1 708 | 1 839 979 | - | 20,67% | 1 839 979 |
| Total groupe | | 0 | | 4 110 034 | 0 | | 4 110 034 |
| COOPACADEMY France | Actions ordinaires | - | 68 | 477 168,98 | - | 7,30% | 477 168,98 |
| Total groupe | | 0 | | 477 168 | 0 | | 477 168 |
| Total Participations | | 27 238 856 | | 36 479 943 | 5 454 194 | | 41 934 136 |

Les titres détenus sont dépréciés comme suit :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| PARTNERS IN ACTION | Actions ordinaires | - | 300 000 | - | 300 000 |
| Total dépréciations | | 0 | 300 000 | 0 | 300 000 |

Les autres titres détenus ne sont pas dépréciés, aucune perte de valeur n'ayant été identifiée.

### 3.2. Valeurs mobilières de placement

Actions propres :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Quantités | - | 1 042 | 70 | 972 |
| Valeur comptable | - | | | 98 081 |
| Valeur liquidative boursière | - | | | 104 976 |

La Société a mis en place un programme de rachats d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité pour l'animation du marché du titre de la Société.

Autres valeurs mobilières de placement :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SG MONETAIRE PLUS | FR2000002964 | 308 | 7 337 732 | 7 359 626 | 1 892 | 300 | 7 168 424 | 7 168 396 | - |
| SCIGAU MONETERME | FR2011818762 | 906 | 10 916 694 | 10 942 478 | - | 200 | 2 429 266 | 2 429 197 | - |
| ALLIANZ SECURICASH SRI | FR2010617731 | 29 | 3 050 468 | 3 033 479 | 2811 | 25 | 3 033 482 | 3 033 479 | - |
| AMUNDI CASH CORPORATE | FR2010231660 | 39 | 9 166 412 | 9 163 768 | - | 39 | 9 048 378 | 9 050 285 | - |
| DUCAT | FR2010925634 | 5 | 4 137 752 | 4 128 097 | 250 | 3 | 3 546 085 | 3 546 065 | - |
| GROUPAMA TRESORERIE | FR2000989626 | 126 | 5 095 181 | 5 097 158 | 2772 | 75 | 3 858 137 | 3 860 806 | - |
| AVIVA INVESTORS MONETAIRE C | FR2000931525 | 1 055 | 2 382 413 | 2 383 343 | - | 1 828 | 3 929 334 | 3 929 334 | - |
| ECUREUIL TRESO 3 MOIS | FR2007063433 | 8 398 | 11 937 866 | 11 943 794 | 7825 | 5 000 | 6 465 720 | 6 465 650 | - |
| ETOILE AGIR PREMIUM | FR2011477718 | 17 | 5 109 770 | 5 116 196 | - | 22 | 6 819 013 | 6 819 052 | 39 |
| UNION MONEPLUS | FR2012397254 | 18 | 19 754 983 | 19 758 000 | - | 18 | 3 959 164 | 3 959 097 | - |
| LCL MONETAIRE MEDIUM | FR2011337734 | - | - | - | - | 520 | 5 923 953 | 5 923 943 | 33 |
| FED FEDERAL INSTITUTIONNEL | FR2000981019 | 260 | 3 917 656 | 3 917 656 | - | 300 | 2 514 566 | 2 514 566 | - |
| EPT STATEER IC | FR2012645597 | 98 | 9 642 670 | 9 634 440 | - | 50 | 5 014 450 | 5 014 495 | 63 |
| OBJECTIF MONET EURO ISOC | FR2010541163 | 4 | 4 128 143 | 4 128 734 | 650 | - | - | - | - |
| EPT AURELIS CT ISOC | FR2010197799 | 2 800 | 326 500 | 326 607 | 18 | - | - | - | - |
| SG MOME TRESO | FR2012242213 | 300 | 3 789 935 | 3 790 551 | 617 | - | - | - | - |
| Total autres valeurs de placement | | | 92 161 949 | 92 234 913 | 14 376 | | 59 256 776 | 59 256 776 | 144 |

### 3.3. Etat des créances et des dettes

Créances :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Autres créances | 167 897 | 167 897 | 0 |
| Total | 167 897 | 167 897 | 0 |

Dettes :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 143 971 | 1 143 971 | 0 | 0 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 108 | 1 108 | 0 | 0 |
| Autres dettes | 181 552 | 181 552 | 0 | 0 |
| Total | 1 326 631 | 1 326 631 | 0 | 0 |

3.4. Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Le bilan ne comprend aucune créance et/ou dette de cette nature.

3.5. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer :

| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 437 808 | 121 038 |
| Autres dettes | 30 279 | 13 630 |
| Total | 468 087 | 134 668 |

Produits à recevoir :

| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|
| Autres titres immobilisés (1) | 154 719 | 71 772 |
| Autres créances | 167 897 | 120 167 |
| Total | 322 616 | 191 939 |

(1) Intérêts courus sur emprunts obligataires

3.6. Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance :

Il n'existe aucune charge constatée d'avance au 31 décembre 2016.

Produits constatés d'avance :

Il n'existe aucun produit constaté d'avance au 31 décembre 2016.

3.7. Ventilation des produits financiers et charges financières

Produits financier :

| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|
| Dividendes | 92 203 | 0 |
| Intérêts des emprunts obligataires | 167 529 | 71 772 |
| Produits de cessions VMP | 947 | 0 |
| Reprise provisions dépréciation VMP | 75 | 0 |
| Total | 260 754 | 71 772 |

Charges financières :

| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|
| Charges de cessions VMP | 4 595 | 0 |
| Charges de cessions NextStage SCA | 144 | 0 |
| Dotations provisions dépréciation titres de participation | 300 000 | 0 |
| Dotations provisions dépréciation VMP | 16 737 | 114 |
| Total | 321 476 | 114 |

### 3.8. Ventilation des produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Produits exceptionnels :

| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|
| Produits cessions titres de participation | 0 | 1 408 710 |
| Total | 0 | 1 408 710 |

Charges exceptionnelles :

| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|
| VCN cessions titres de participation | 0 | 440 044 |
| Total | 0 | 440 044 |

### 3.9. Evolution des capitaux propres et du capital social

Evolution des capitaux propres :

| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|---|---|---|
| Création de la société | 15 | - | - | - | 15 |
| Augmentation capital 28/08/2015 | 3 060 000 | 74 212 650 | - | - | 77 272 650 |
| Augmentation capital 22/12/2015 | 440 010 | 10 671 100 | - | - | 11 111 110 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | -1 607 848 | -1 607 848 |
| Situation au 31 décembre 2015 | 3 500 025 | 84 883 750 | 0 | -1 607 848 | 86 775 930 |
| Affectation du résultat | - | - | -1 607 848 | 1 607 848 | 0 |
| Augmentation capital 15/01/2016 | 272 001 | 6 595 650 | - | - | 6 868 681 |
| Augmentation capital 05/08/2016 | 887 532 | 21 524 870 | - | - | 22 412 402 |
| Augmentation capital 19/12/2016 | 816 621 | 25 404 079 | - | - | 27 220 700 |
| Frais d'augmentation de capital | - | -494 186 | - | - | -494 186 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | -3 543 724 | -3 543 724 |
| Situation au 31 décembre 2016 | 5 476 182 | 138 915 193 | -1 607 848 | -3 543 724 | 139 237 802 |

Capital social :

Le capital social, entièrement libéré, est composé de 1 437 096 actions ordinaires et de 388 298 actions de préférence (catégorie C) de 3 € chacune de nominal.

Les actions de préférence ont été souscrites par les « attributaires managers » (personnes exerçant une activité professionnelle au sein du Gérant de la Société, i.e NEXTSTAGE AM, ainsi que la société NAP, i.e « Manco »), et les « attributaires sponsor » fournissant des services de conseil concernant la gestion du portefeuille.

Les actions de préférence de catégorie C :

- Ne disposent pas du droit de vote aux assemblées générales d'actionnaires.
- Ne donnent pas droit au boni de liquidation.
- Sont privées de tout droit aux dividendes au titre des cinq premiers exercices suivant celui de leur émission. Elles disposent ensuite d'un droit limité de participation aux dividendes (de 1 % du montant total des dividendes distribués, pour l'ensemble des actions de préférence de catégorie C).
- Sont soumises à des modalités spécifiques en cas de départ des managers / sponsors qui font en sorte que le droit à l'appréciation de valeur des actions de préférence est soumis à des conditions de services et de performance.

Par ailleurs toute augmentation de capital par émission d'actions ordinaires doit, à peine de nullité, prévoir une émission d'actions de préférences de catégorie C d'un montant, prime d'émission incluse, égal à 1 % du montant total, prime d'émission incluse, des souscriptions reçues à l'occasion de l'émission des actions ordinaires et des actions de préférence de catégorie C.

Conversion des actions de préférence de catégorie C:

Les actions de préférence de catégorie C ne seront convertibles en actions ordinaires au titre de la période antérieure au 31 décembre de l'année de l'admission des actions ordinaires aux négociations sur un marché réglementé que si la Première Capitalisation Annuelle, augmentée du montant total des dividendes versés aux actions ordinaires entre leur émission et le 31 décembre de l'année de l'admission des actions ordinaires aux négociation sur un marché réglementé est Supérieur au Premier Seuil de Conversion.

La Première Capitalisation Annuelle signifie la capitalisation boursière de la Société le 31 décembre de l'année de l'admission des actions ordinaires aux négociations sur un marché réglementé établie sur la base de la moyenne pondérée des vingt derniers jours de négociations.

Le Premier Seuil de Conversion signifie le montant total des apports réalisés par les titulaires des actions ordinaires majoré d'un intérêt annuel capitalisé de 8 %.

Si la condition ci-dessus est remplie, le nombre total d'actions ordinaires émises sur conversion des actions de préférence est déterminé par formule.

Postérieurement à l'année de l'admission des actions ordinaires aux négociations sur un marché réglementé, les actions de préférence de catégorie C seront convertibles, une fois par année civile, en actions ordinaires que si la condition dépendant d'une formule (prenant en compte notamment la capitalisation boursière, le cours de bourse et les dividendes) est remplie. Le nombre d'actions ordinaires émises est également déterminé par formule selon des modalités de calcul exposées à l'article 10.4.4 des statuts de la Société.

**3.10. Opérations hors bilan**

**3.10.1. Engagements financiers reçus**

Obligations QUETZAL :

Les obligations QUETZAL souscrites par la Société, au nombre de 2 467 363, sont convertibles en actions de la société QUETZAL à raison d'une action ordinaire pour une obligation à la date d'échéance de l'emprunt obligataire (17 juin 2023) ou sur demande de la Société à tout moment, dans les 15 jours suivants une date de paiement des intérêts, en cas de non-paiement de l'intérêt non-remédié dans les 30 jours.

En cas de non conversion la Société percevra une prime de 5 % capitalisée à chaque date anniversaire de la souscription des obligations.

Cette prime n'est pas comptabilisée dans les comptes du fait de l'incertitude attachée à son versement. Elle est estimée à 192 208 € au 31 décembre 2016.

Obligations BOW :

Les obligations BOW souscrites par la Société, au nombre de 244 463, sont convertibles en actions de préférence de la société BOW à échéance de l'emprunt obligataire (30 juin 2018) ou sur demande de la Société à tout moment en cas de non-paiement à bonne date par la société BOW des intérêts ou des demandes de remboursement des obligations (remboursement à l'initiative des souscripteurs en cas de non-respect des conditions du contrat, ou à compter du 1er janvier 2017 sur accord conjoint des souscripteurs et des dirigeants de la société BOW). La parité d'échange des obligations en actions dépend de paramètres calculés à la date de conversion.

Cet emprunt obligataire n'est pas assorti d'une prime de non conversion.

**3.10.2. Engagements financiers donnés**

La Société n'a donné aucun engagement financier.

**3.10.3. Autres opérations non inscrites au bilan**

La Société n'a conclu aucune opération de cette nature.

**3.11. Eléments concernant les entreprises liées et les participations**

Informations sur les éléments au bilan et au compte de résultat :

| | |
|---|---|
| Autres participations | 31 311 990 |
| Autres titres immobilisés (3) | 2 882 031 |
| Produits financiers | 168 946 |
| Charges financières | |

(1) Entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidé
(2) Sociétés détenues entre 10 % et 50 %
(3) Y compris les intérêts courus sur emprunts obligataires

Informations financières sur les participations :

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Filiales détenues à plus de 50 % : | | | | | | | | |
| Néant | | | | | | | | |
| Filiales détenues entre 10 % et 50 % : | | | | | | | | |
| LA COMPAGNIE DU CATAMARAN (1) | 4 738 | 2 139 | 26,87% | 7 025 | 7 025 | - | - | 91 |
| BOW (2) | - | - | 22,30% | 3 853 | 3 853 | 2 445 | - | - |
| IRIS FINANCE (4) | 16 479 | (716) | 47,85% | 4 550 | 4 550 | 344 | - | - |
| NORDNEXT (2) | - | - | 43,10% | 6 094 | 6 094 | - | - | - |
| GLASS PARTNERS SOLUTIONS (2) | 105 | 10 680 | 23,30% | 5 659 | 5 659 | - | - | - |
| COMPACADEMY SA (4) (5) | 231 | 2 377 | 13,60% | 4 130 | 4 130 | - | - | - |

(1) Informations financières de l'exercice clos le 31 août 2016
(2) Premier exercice social non encore clôturé
(3) Informations financières de l'exercice clos le 30 septembre 2015 (exercice de 3 mois)
(4) Informations financières de l'exercice clos le 31 décembre 2015
(5) Conversion du Franc Suisse au taux de 1 EURO pour 1,0835 CHF (cours 31 décembre 2015)

Certaines informations n'ont pas été fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation.

Certifié conforme

NEXTSTAGE SCA

N°2050 - 2017

## ① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2016

N+1 act ☐

| | | Brut ① | | Amort. provisions ② | Net 31/12/2016 ③ | Net 31/12/2015 ④ |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Capital souscrit non appelé I | AA | | AC | | | |
| Frais d'établissement | AB | | AC | | | |
| Frais de développement | CX | | CO | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | AF | | AG | | | |
| Fonds commercial (1) | AH | | AI | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | AJ | | AK | | | |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | AL | | AM | | | |
| Terrains | AN | | AO | | | |
| Constructions | AP | | AQ | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | AR | | AS | | | |
| Autres immobilisations corporelles | AT | | AU | | | |
| Immobilisations en cours | AV | | AW | | | |
| Avances et acomptes (2) | AX | | AY | | | |
| Participations évaluées selon la méthode de mise enéquivalence (2) | CS | | CT | | | |
| Autres participations (2) | CU | 36 429 942 | CV | 300 000 | 36 129 943 | 21 784 662 |
| Créances rattachées à des participations (2) | BB | | BC | | | |
| Autres titres immobilisés (2) | BD | 5 608 913 | BE | | 5 608 913 | 5 525 966 |
| Prêts (2) | BF | | BG | | | |
| Autres immobilisations financières (2) | BH | | BI | | | |
| TOTAL II | BJ | 42 038 855 | BK | 300 000 | 41 738 855 | 27 310 628 |
| Matières premières, approvisionnements | BL | | BM | | | |
| En cours de production : - de biens | BN | | BO | | | |
| - de services | BP | | BQ | | | |
| Produits intermédiaires et finis | BR | | BS | | | |
| Marchandises | BT | | BU | | | |
| Avances et acomptes sur commandes | BV | | BW | | | |
| Clients et comptes rattachés (3) | BX | | BY | | | |
| Autres créances (3) | BZ | 167 897 | CA | | 167 897 | 120 167 |
| Capital souscrit appelé, non versé | CB | | CC | | | |
| VMP. (dont actions propres ) 98 081 | CD | 92 233 114 | CE | 16 776 | 92 216 338 | 59 234 462 |
| Disponibilités | CF | 6 441 343 | CG | | 6 441 343 | 912 224 |
| Charges constatées d'avance (3) | CH | | CI | | | |
| TOTAL III | CJ | 98 842 354 | CK | 16 776 | 98 825 578 | 60 266 854 |
| Frais d'émission d'emprunts à étaler IV | CW | | | | | |
| Primes de remboursement des obligations V | CM | | | | | |
| Ecarts de conversion actif VI | CN | | | | | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI) | CO | 140 881 209 | IA | 316 776 | 140 564 433 | 87 577 482 |
| (1) Droit au bail | | (2) A moins d'1 an | CP | | (3) A plus d'1 an | CR | |
| Clause de réserve de propriété : Immobilisations | | Stocks | | | Créances | |

NEXTSTAGE SCA N°2051 - 2017

## ② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2016 Néant ☐

| | | | Net 31/12/2016 | Net 31/12/2015 |
|---|---|---|---|---|
| Capital social ou individuel (1) (dont versé) 5 476 182 | | DA | 5 476 182 | 3 500 028 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... | | DB | 138 915 193 | 84 883 750 |
| Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence) | EK | DC | | |
| Réserve légale (3) | | DD | | |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | DE | | |
| Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) | B1 | DF | | |
| Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants) | EJ | DG | | |
| Report à nouveau | | DH | (1 607 848) | |
| **Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)** | | DI | (3 545 724) | (1 607 848) |
| Subventions d'investissement | | DJ | | |
| Provisions réglementées | | DK | | |
| **TOTAL I** | | DL | 139 237 802 | 86 775 930 |
| Produit des émissions de titres participatifs | | DM | | |
| Avances conditionnées | | DN | | |
| **TOTAL II** | | DO | | |
| Provisions pour risques | | DP | | |
| Provisions pour charges | | DQ | | |
| **TOTAL III** | | DR | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | DS | | |
| Autres emprunts obligataires | | DT | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) | | DU | | |
| Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) | EI | DV | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | DW | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | DX | 1 143 971 | 287 922 |
| Dettes fiscales et sociales | | DY | 1 108 | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | DZ | | |
| Autres dettes | | EA | 181 552 | 513 630 |
| Produits constatés d'avance (4) | | EB | | |
| **TOTAL IV** | | EC | 1 326 631 | 801 552 |
| Ecarts de conversion passif | V | ED | | |
| **TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)** | | EE | 140 564 433 | 87 577 482 |

| Renvois : | | | |
|---|---|---|---|
| (1) Ecart de réévaluation incorporé au capital | 1B | | |
| (2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959) | 1C | | |
| (2) Dont écart de réévaluation libre | 1D | | |
| (2) Dont réserve de réévaluation (1976) | 1E | | |
| (3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme | EF | | |
| (4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an | EG | 1 326 631 | 801 552 |
| (5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP | EH | | |

NEXTSTAGE SCA N°2052 - 2017

## ③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2016 Néant ☐

| | | France | Exportations et livr. intracommunautaires | Total | 31/12/2015 |
|---|---|---|---|---|---|
| Ventes de marchandises | FA | | FD | FC | |
| Production vendue : - biens | FD | | FE | FF | |
| Production vendue : - services | FG | | FH | FI | |
| Chiffre d'affaires nets | FJ | | FK | FL | |
| Production stockée | | | | FM | |
| Production immobilisée | | | | FN | |
| Subventions d'exploitation | | | | FO | |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9) | | | | FP | |
| Autres produits (1) (11) | | | | FQ | |
| **Total des produits d'exploitation (2) (I)** | | | | FR | |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane) | | | | FS | |
| Variation de stock (marchandises) | | | | FT | |
| Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) | | | | FU | |
| Variation de stock (matières premières et approvisionnements) | | | | FV | |
| Autres achats et charges externes (3) | | | | FW | 3 390 003 | 2 648 173 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | | FX | | |
| Salaires et traitements | | | | FY | | |
| Charges sociales (10) | | | | FZ | | |
| Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | | GA | | |
| Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions | | | | GB | | |
| Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions | | | | GC | | |
| Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions | | | | GD | | |
| Autres charges (12) | | | | GE | 95 000 | |
| **Total des charges d'exploitation (4) (II)** | | | | GF | 3 485 003 | 2 648 173 |
| **1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)** | | | | GG | (3 485 003) | (2 648 173) |
| Bénéfice attribué ou perte transférée III | | | | GH | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré IV | | | | GI | | |
| Produits financiers de participations (5) | | | | GJ | 92 203 | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5) | | | | GK | 167 529 | 71 772 |
| Autres intérêts et produits assimilés (5) | | | | GL | | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | | GM | 75 | |
| Différences positives de change | | | | GN | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | GO | 947 | |
| **Total des produits financiers (V)** | | | | GP | 260 754 | 71 772 |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | | | GQ | 316 737 | 114 |
| Intérêts et charges assimilées (6) | | | | GR | | |
| Différences négatives de change | | | | GS | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | GT | 4 739 | |
| **Total des charges financières (VI)** | | | | GU | 321 476 | 114 |
| **2 - RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)** | | | | GV | (60 722) | 71 658 |
| **3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)** | | | | GW | (3 545 724) | (2 576 514) |

NEXTSTAGE SCA N°2053 - 2017

## ④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2016 Néant ☐

| | | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|---|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | HA | | |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | HB | | 1 408 710 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | HC | | |
| **Total des produits exceptionnels (7) (VII)** | HD | | 1 408 710 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) | HE | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | HF | | 440 044 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter) | HG | | |
| **Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)** | HI | | 440 044 |
| **4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)** | HI | | 968 666 |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) | IU | | |
| Impôts sur les bénéfices (X) | HK | | |
| **TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)** | HL | 260 754 | 1 480 482 |
| **TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)** | HM | 3 806 479 | 3 088 330 |
| **5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)** | HN | (3 545 724) | (1 607 848) |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| (1) | | - Produits nets partiels sur opérations à long terme | HO | |
| (2) | | - Produits de locations immobilières | HY | |
| | | - Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (détailler au (8) ci-dessous) | IO | |
| (3) | | - Crédit-bail mobilier | HP | |
| | | - Crédit-bail immobilier | HQ | |
| (4) | | - Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (détailler au (8) ci-dessous) | HI | |
| (5) | | - Produits concernant les entreprises liées | IJ | |
| (6) | | - Intérêts concernant les entreprises liés | IK | |
| (6 bis) | Dont : | - Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI) | HX | |
| (6 ter) | | - Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) | RC | |
| | | - Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) | RD | |
| (9) | | - Transferts de charges | A1 | |
| (10) | | - Cotisations personnelles de l'exploitant (13) | A2 | |
| (11) | | - Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) | A3 | |
| (12) | | - Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) | A4 | |
| (13) | | - Primes et cotisations compléments rés personnelles : facultative A6 | | obligatoires A9 |

| (7) | Détail des produits et charges exceptionnels | Charges exceptionnelles | Produits exceptionnels |
|---|---|---|---|
| | | | |

| (8) | Détail des produits et charges sur exercices antérieurs | Charges antérieures | Produits antérieurs |
|---|---|---|---|
| | | | |

Certifié conforme

**NEXTSTAGE**

Société en commandite par actions au capital de 5 748 387 euros
Siège social : 19, avenue George V – 75008 Paris
810 875 039 R.C.S. Paris

**RAPPORT DU GÉRANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 8 JUIN 2017**

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire à laquelle vous avez été convoqués a principalement pour objet de vous rendre compte de l'activité de NextStage (la « Société ») et des opérations réalisées au cours de son exercice social clos le 31 décembre 2016, soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et vous présenter les perspectives et actions de développement.

Le présent rapport inclut ainsi le rapport de gestion du gérant au titre de l'exercice social 2016 et la présentation des résolutions que le gérant soumet à votre approbation.

Conformément aux stipulations de l'article 24(B) des statuts de la Société, ces projets de résolutions seront soumis à l'approbation de l'associé commandité, la société NextStage Partners, préalablement à la réunion de l'assemblée, à l'exception de celles relatives à la composition du Conseil de Surveillance qui relèvent des prérogatives exclusives des actionnaires commanditaires.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2016 figurent en Annexe 1 au présent rapport :

- conformément à la loi, ce sont les comptes sociaux, établis suivant les normes comptables françaises, qui sont soumis à votre approbation (Annexe 1(A));
- toutefois, à titre indicatif, sont également joints (Annexe 1(B)) les comptes de l'exercice social établis suivant les normes IFRS ; tous commentaires sur cette présentation IFRS des comptes vous seront donnés en assemblée par le gérant.

Conformément à la loi, présentation sera faite à l'assemblée du rapport annuel établi par le conseil de surveillance de la Société qui intègre notamment l'appréciation du conseil sur lesdits comptes sociaux, la politique arrêtée et mise en œuvre par la gérance, les résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Présentation vous sera également faite du rapport général des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes de l'exercice social ainsi que des rapports spéciaux du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes sur les conventions dites « réglementées » conclues au cours dudit exercice.

L'ensemble de ces rapports, avec les comptes sociaux et le présent rapport, étaient joints à la convocation qui vous a été adressée par le gérant. Ces documents, ainsi que tous ceux

SOMMAIRE

1) ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ - PERSPECTIVES ..... 4
1.1) Activité de la Société sur l'exercice ..... 4
1.2) Principaux évènements marquants depuis la clôture de l'exercice social ..... 5
1.3) Évolution prévisible – Perspectives d'avenir – Principaux risques et incertitudes ..... 6
1.4) Divers ..... 6
2) FILIALES ET PARTICIPATIONS ..... 7
2.1) Prises de participations et prise de contrôle intervenues au cours du second exercice social ..... 7
2.2) Absence de filiale – Identité et activité des participations contrôlées ..... 8
2.3) Absence d'autocontrôle ..... 8
3) ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ – PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL ..... 9
4) PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET DES COMPTES ANNUELS DU SECOND EXERCICE SOCIAL ..... 9
4.1) Examen du bilan et du compte de résultat ..... 10
4.2) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice ..... 12
4.3) Tableau des résultats financiers ..... 12
5) INFORMATIONS FISCALES ET COMPTABLES ..... 12
5.1) Absence de distribution antérieure de dividendes ..... 12
5.2) Dépenses et charges non fiscalement déductibles ..... 13
6) CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ..... 13
6.1) Convention non qualifiée de règlementée (au sens des articles L. 227-10 ou L. 226-10 du Code de commerce) ..... 13
7) MANDATS SOCIAUX EN COURS ..... 13
7.1) Gérant unique ..... 13
7.2) Composition du conseil de surveillance - Rémunération ..... 14
8) COMMISSAIRES AUX COMPTES ..... 22
9) DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ..... 23
9.1) Délégations utilisées par le gérant au cours de l'exercice ..... 23
9.2) Délégations en vigueur à la date du présent rapport ..... 23
10) RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'APPROBATION DES ACTIONNAIRES ..... 27

* *

## 1) ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ - PERSPECTIVES

L'exercice clos le 31 décembre 2016 correspond au deuxième exercice de la Société, d'une durée de 12 mois.

### 1.1) Activité de la Société sur l'exercice

Votre Société a été constituée le 26 mars 2015 et immatriculée le 15 avril 2015 sous l'impulsion de NextStage[AM], société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des marchés financier (« AMF ») comptant parmi les leaders du capital développement en France, et ses principaux associés opérationnels.

Conformément à l'ambition de ses fondateurs, la Société, dans le cadre de son activité de société d'investissement, poursuit une stratégie de développement et croissance novatrice. Elle dédie son activité d'investissement aux entreprises de taille moyenne (« ETM ») leaders de leur secteur, avec une visée long terme, en leur proposant un accompagnement adapté, tant financier qu'opérationnel et stratégique, jusque très en avant dans leur développement sur les marchés européens et mondiaux. L'apport de fonds propres manquants à ces ETM, non cotées mais aussi cotées, moteurs de l'innovation et de la création d'emplois, vise à soutenir leur développement pérenne à l'échelle mondiale jusqu'à devenir des entreprises de taille intermédiaire (« ETI »). Une attention particulière est portée, dans le choix des cibles, au modèle économique, prouvé et profitable, et aux entrepreneurs, de qualité. La Société constitue ainsiune plateforme performante d'investissement à destination des ETM/ETI championnes de leurs secteurs.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 2 novembre 2016 ont permis à la Société son introduction sur le marché réglementé d'Euronext Paris en date du 15 décembre 2016, avec une levée d'un montant de 27,22 millions d'euros. La première cotation s'est tenue le 20 décembre 2016.

La gérance de la Société a été confiée par l'associé commandité unique, la société NextStage Partners, à la société NextStage[AM], laquelle exerce ainsi les fonctions de gérant unique depuis le 11 juin 2015.

NextStage[AM], en sa qualité de gestionnaire AIFM (au sens du Code monétaire et financier) agréée auprès de l'AMF, assume également la gestion des actifs de la Société. Cette dernière relève en effet de la catégorie des « Autres FIA » du § III de l'article L. 214-24 du Code monétaire et financier, soumise à ce titre à la régulation de AMF. Les relations de NextStage[AM] et la Société dans ce cadre sont organisées par une convention de gestion dont la conclusion a été autorisée par l'assemblée précitée du 28 mai 2015.

Au 31 décembre 2016, le montant global des fonds levés depuis la constitution de la Société était d'environ 144 millions d'euros (émissions d'actions ordinaires et d'actions de préférence de catégorie C). La réalisation de l'augmentation de capital en actions de préférence de catégorie C suite à l'augmentation de capital en action ordinaires dans le cadre de l'introduction en bourse n'était pas finalisée au 31 décembre 2016 et n'est pas comptabilisée ici.

Pour mémoire, chaque émission d'actions ordinaires est accompagnée d'une émission d'actions de préférence de catégorie C, de façon à préserver la proportion entre les deux catégories d'actions composant le capital social.

Un tableau récapitulatif de l'évolution du capital de la Société depuis sa constitution figure en Annexe 2 au présent rapport, sur lequel figure les augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2016, la Société a réalisé trois nouveaux investissements, conformément à sa stratégie d'investissement :

- acquisition de 5,7% du capital de la Partners in Action, holding de contrôle d'Efeso Consulting, cabinet de conseil en stratégie et organisation, pour 3,0 millions d'euros ;
- acquisition de 23,3% du capital de Glass Partners Solutions, leader indépendant sur le marché de la distribution de verre plat en Europe, pour un montant de 5,66 millions d'euros ;
- acquisition de 14,2% du capital de CoorpAcademy, Edtech spécialisée dans le digital learning, pour un montant de 4,6 millions d'euros.

Des précisions sur la structure de ces opérations ainsi que sur l'activité de ces sociétés, leurs perspectives et leur management vous sont données par le gérant, en complément des éléments disponibles dans le document de référence pour l'exercice 2016.

L'ANR au 31 décembre 2016 s'élève à 152,67 millions d'euros, soit un ANR de 105,42 euros par action ordinaire.

L'ANR progresse ainsi de 3,69% par rapport au 31 décembre 2015, en prenant en considération les frais non récurrents payés par la Société courant 2016 au titre de l'introduction sur le marché réglementé Euronext Paris.

L'information relative aux principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée est disponible dans le Document de référence de la Société (4.)

1.2) Principaux évènements marquants depuis la clôture de l'exercice social

Depuis le 1er janvier 2017, date d'ouverture du nouvel exercice social, la Société poursuit la mise en œuvre de sa stratégie amorcée lors de l'exercice précédent.

À ce titre et principalement :

- s'agissant des levées de fonds complémentaires :
  - La Société a réalisé, au cours du 1er trimestre 2017, l'augmentation de capital relative aux actions de préférence de catégorie C faisant suite à l'augmentation de capital en actions ordinaires réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse, pour un montant total de 361 125,30 euros, prime d'émission incluse ;

- la Société a poursuivi ses discussions avec de nouveaux investisseurs potentiels, notamment européens, intéressés pour accompagner la Société dans son développement ; une action particulière est notamment menée dans ce cadre avec plusieurs assureurs afin de poursuivre le développement de NextStage Croissance véhicule assurantiel représentatif d'unités de compte permettant de bénéficier des dispositions introduites par l'article 137 de la loi dite Macron et qui réinvestit 90 à 95 % des montants souscrits par les assurés dans la Société (une description détaillée de NextStage Croissance est disponible dans le Document de Référence de la Société section 6) ;

- s'agissant des investissements en portefeuille complémentaires :

  - La Société envisage de réaliser plus de 40 millions d'euros d'investissements supplémentaires courant 2017, soit 5 à 6 dossiers d'investissement, tout en continuant d'être sélective. La Société a pour objectif de réaliser deux nouveaux investissements au cours du premier semestre 2017.

Nous vous rappelons par ailleurs que l'assemblée du 2 novembre 2016 a nommé deux nouveaux membres du conseil de surveillance, portant son effectif de 8 à 10 membres.

**1.3) Évolution prévisible – Perspectives d'avenir – Principaux risques et incertitudes**

La Société entend poursuivre ses démarches sur chacun des axes qui viennent d'être développés :

- s'agissant des investissements, les équipes poursuivront le processus d'identification d'ETM/ETI au modèle économique prouvé et animées par des entrepreneurs de qualité en vue de développer un portefeuille de participations cohérent et prometteur ;

- s'agissant des levées de fonds complémentaires, l'objectif est de continuer la réalisation de levées en vue de permettre à la Société de détenir à terme un portefeuille de 40 à 50 participations ; à cet effet, les dirigeants poursuivront, tout au long de l'exercice 2017, leurs discussions auprès des investisseurs potentiels ;

**1.4) Divers**

*1.4.1 Activité en matière de recherche et développement*

Il vous est précisé, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, que la Société n'a exercé aucune activité de recherche et développement au cours de son second exercice social.

*1.4.2 Information sur les délais de paiement*

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1, alinéa 1er et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau ci-après fait apparaître la décomposition, au 31 décembre 2016, du solde des dettes de la Société envers ses fournisseurs, par date d'échéance (en euros) :

| Échéances | 1er Janvier au 31 décembre 2016 (en euros) |
|---|---|
| Total échu | 228 392,91 |
| Avances et acomptes | 0 |
| Total non échu | 477 770,43 |
| - Échéances moins de 30 jours | 477 770,43 |
| - Échéances 30 à 60 jours | 0 |
| - Échéances plus de 60 jours | 0 |
| TOTAL Poste fournisseurs | 706 163,34 |

*1.4.3 Engagements RSE*

La Société, à travers l'activité de son gérant, veille à ce que soient pris en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans l'activité d'investissement de la Société. A ce titre, le Gérant est notamment signataire des United Nations Principles for Responsible Investment.

La cotation étant intervenue courant décembre 2016, la société n'est pas en mesure de fournir de rapports RSE pour l'exercice 2016 au sens de l'article L225-102-1 du Code de commerce.

## 2) FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 2.1) Prises de participations et prise de contrôle intervenues au cours du second exercice social

Comme indiqué ci-dessus, conformément à la stratégie d'investissement définie par sa société de gestion, la Société, au cours de l'exercice social 2016, a pris des participations dans trois nouvelles sociétés, soit huit sociétés en portefeuille au 31 décembre 2016.

Conformément aux dispositions des articles L. 233-6 et L. 247-1 I-1 du Code de commerce, figure ci-dessous la liste des prises de participations intervenues au cours de l'exercice social 2016 et représentant plus de 5% du capital social ou des droits de vote :

- prise de participation dans Partners In Action à hauteur de 5,7% du capital social ;
- prise de participation dans Glass Partners Solutions à hauteur de 23,3% du capital social ;
- prise de participation dans CoorpAcademy à hauteur de 14,2% du capital.

**2.2) Absence de filiale – Identité et activité des participations contrôlées**

La Société ne détient aucune filiale (au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce) mais uniquement des participations en portefeuille.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société ne contrôle aucune société ou entité au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Figurent en Annexe 3 au présent rapport des éléments d'information sur l'activité et les résultats de chacune de ces sociétés, présentés par branche d'activité.

**2.3) Absence d'autocontrôle**

L'Assemblée générale du 2 novembre 2016 a autorisé le Gérant, pour une période de 18 mois expirant le 30 avril 2018, sous condition suspensive et avec effet à compter de la première cotation des actions ordinaires de la Société sur le marché réglementé Euronext Paris, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la Société. Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

- Le nombre maximum d'actions pouvant être achetées ne pourra, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions avec un plafond de 15 millions d'euros, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.
- Objectif des rachats d'actions :
    - Assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec BNP Portzamparc, conforme à la charte de déontologie AMAFI du 8 mars 2011 reconnue par l'AMF ;
    - Honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
    - Remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits de vote attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme ;
    - Acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ; ou

- Annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées.

- Prix d'achat maximum (hors frais et commission] : 200% du prix par actions de l'introduction en bourse.

### 3) ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ – PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

La répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2016 et à la date du présent rapport est détaillée en Annexe 4 au présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucun salarié au sens de ce texte ne détenait de titres de la Société.

### 4) PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET DES COMPTES ANNUELS DU SECOND EXERCICE SOCIAL

Les comptes sociaux de l'exercice social 2016 figurent en Annexe 1(A) au présent rapport (bilan, compte de résultat et annexe). Ils ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, à savoir selon les normes comptables françaises.

Toute société cotée ayant l'obligation d'adopter les normes comptables IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés, la Société avait choisi d'adopter les normes IFRS dès sa constitution, alors même que la Société :

- a choisi de se prévaloir de l'exemption d'application de la méthode de la mise en équivalence prévue pour les organismes de capital-risque, fonds commun de placement, société d'investissement à capital variable ou entités semblables par IAS 28 pour ses participations dans des entreprises associées (sous influence notable).

- la Société comptabilise ses actifs financiers non soumis à un contrôle, contrôle conjoint ou influence notable selon IAS 39 « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation ». Dans ce cadre, à la date de comptabilisation initiale, ils ont été désignés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat dans la mesure où ils sont gérés et leur performance est suivie sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion d'investissement documentée.

Pour votre parfaite information, figure donc en Annexe 1(B) à titre indicatif les comptes afférents à l'exercice social 2016 établis selon les normes IFRS, qui imposent notamment une comptabilisation des participations à leur juste valeur. Tous renseignements concernant ces comptes, notamment les différences avec ceux établis en normes françaises, seuls soumis à l'approbation des actionnaires, vous seront donnés par le gérant lors de l'assemblée.

Figurent en annexe les méthodes d'évaluation des participations détenues en portefeuille au 31 décembre 2016.

**4.1) Examen du bilan et du compte de résultat**

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2016 font apparaitre les principaux postes suivants, étant rappelé que seules les données chiffrées relatives aux comptes sociaux (normes françaises) sont soumises à l'approbation des actionnaires en vue de l'affectation du résultat, les données chiffrées des comptes IFRS étant également mentionnés à titre informatif.

Le Résultat Net de l'exercice 2016 est de 6,93 millions d'euros à comparer à 1,46 million d'euros au 31 décembre 2015 (exercice de 9 mois). Les principaux éléments de composition du Résultat Net sont :

- La variation de la juste valeur des actifs non courant à 10,12 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 4,03 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;

- Les revenus des actifs non courant sont de 0,26 million d'euros au 31 décembre 2016 contre 0,07 million d'euros au 31 décembre 2015 ;

- Les charges externes de 3,49 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 2,65 millions d'euros au 31 décembre 2015) dont 1,59 millions d'euros non récurrentes (frais d'introduction en bourse et de recherche d'investisseurs).

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ACTIF IMMOBILISE / ACTIFS NON COURANTS : | | | | |
| Actifs financiers non courants : Actions | 36 129 943 | 21 784 662 | 49 424 335 | 24 780 404 |
| Actifs financiers non courants : Obligations | 5 608 913 | 5 525 966 | 5 801 120 | 5 592 889 |
| ACTIF IMMOBILISE / ACTIFS NON COURANTS | 41 738 855 | 27 310 628 | 55 225 453 | 30 373 293 |
| ACTIF CIRCULANT / ACTIFS COURANTS : | | | | |
| Autres actifs | 265 978 | 120 167 | 167 897 | 120 167 |
| Actions propres et Equivalents de trésorerie | 92 118 257 | 59 234 462 | 92 163 970 | 59 234 776 |
| Trésorerie | 6 441 343 | 912 224 | 6 441 343 | 912 224 |
| ACTIF CIRCULANT / ACTIFS COURANTS | 98 825 578 | 60 266 854 | 98 773 210 | 60 267 167 |
| TOTAL ACTIF | 140 564 433 | 87 577 482 | 153 998 665 | 90 640 460 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| CAPITAUX PROPRES : | | | | |
| Capital | 5 476 182 | 3 500 028 | 5 476 182 | 3 500 028 |
| Primes liées au capital | 138 915 193 | 84 883 750 | 138 915 193 | 84 883 750 |
| Réserves et report à nouveau | -1 607 848 | | 1 336 905 | |
| Résultat de l'exercice | -3 545 724 | -1 607 848 | 6 923 754 | 1 455 130 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 139 237 802 | 86 775 930 | 152 672 034 | 89 838 908 |
| PASSIFS COURANTS : | | | | |
| Dettes fournisseurs et autres dettes | 1 326 631 | 801 552 | 1 326 631 | 801 552 |
| TOTAL PASSIFS COURANT | 1 326 631 | 801 552 | 1 326 631 | 801 552 |
| TOTAL PASSIF | 140 564 433 | 87 577 482 | 153 998 665 | 90 640 460 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Variation de juste valeur des actifs financiers non courants | | | 10 123 936 | 4 031 330 |
| Revenus des actifs financiers non courants | | | 259 733 | 71 772 |
| Charges d'exploitation / Charges externes | -3 485 003 | -2 648 173 | -3 485 003 | -2 648 172 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION / RESULTAT OPERATIONNEL | -3 485 003 | -2 648 173 | 6 898 666 | 1 454 930 |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | | | 25 088 | 200 |
| Coût de l'endettement financier brut | | | 0 | 0 |
| Produit financiers | 260 754 | 71 772 | | |
| Charges financières | -321 476 | -114 | | |
| RESULTAT FINANCIER / COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET | -60 722 | 71 658 | 25 088 | 200 |
| Autres produits financiers | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres charges financières | 0 | 0 | 0 | 0 |
| RESULTAT COURANT / RESULTAT NET | -3 545 724 | -2 576 515 | 6 923 754 | 1 455 130 |
| Résultat exceptionnel | 0 | 968 666 | | 0 |
| Variation de la réserve de conversion | | 0 | 0 | 0 |
| Gains et pertes actuariels | | 0 | 0 | 0 |
| variation de la Juste valeur des actifs financiers | | 0 | 0 | 0 |
| BENEFICE OU PERTE / RESULTAT GLOBAL | -3 545 724 | -1 607 849 | 6 923 754 | 1 455 130 |

Nous vous précisons par ailleurs que la Société n'emploie aucun salarié.

4.2) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le gérant vous propose d'affecter le résultat de l'exercice social, à savoir une perte de 3 545 724,41 euros, en totalité au compte Report à nouveau, dont le solde débiteur sera ainsi porté à 5 153 572,86 euros après affectation.

Cette proposition, validée par le conseil de surveillance sera, préalablement à l'assemblée, soumise à l'approbation de l'associé commandité.

4.3) Tableau des résultats financiers

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce, figure en Annexe 6 le tableau des résultats afférents à l'exercice social 2016.

5) INFORMATIONS FISCALES ET COMPTABLES

5.1) Absence de distribution antérieure de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que, conformément à la stratégie retenue par la Société depuis l'origine, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes par la Société depuis sa constitution.

5.2) Dépenses et charges non fiscalement déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de charges et dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens dudit article.

## 6) CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

S'agissant des conventions réglementées, il vous sera demandé de prendre acte de ce qui suit.

La Société sous sa forme ancienne de société par actions simplifiée a conclu une convention relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, à savoir la convention de gestion la liant à la société NextStage$^{AM}$ prise en sa qualité de gestionnaire AIFM (au sens du Code monétaire et financier) dont la conclusion a été autorisée, en tant que de besoin, par l'assemblée générale du 28 mai 2015 (21$^{ème}$ résolution). Cette convention détermine les termes et conditions en matière de de gestion de portefeuille mis en œuvre par NextStage AM en qualité de gestionnaire AIFM de la SCA au sens do COMOFI. Cette convention peut être résiliée de plein droit et sans indemnité en cas de perte pour NextStage AM de son agrément en qualité de société de gestion de portefeuille de FIA délivré par l'AMF ou de perte de la qualité de Gérant de la SCA. Les missions de gestionnaires AIFM étant un corolaire du mandat de Gérant au sens du code de commerce attribué à NextStage AM, la rémunération de cette convention est comprise dans celle perçue de son mandat de Gérant de la SCA (fixé statutairement à 1,25% de l'ANR ne dépassant pas 300M€, 1,00% pour la tranche 300 à 500 M€, et 0,75% pour la tranche supérieure à 500M€).

La Société a également conclu avec NextStage AM, au cours de l'exercice précédent, une convention d'hébergement à titre gratuit, qui n'a pas été soumise au conseil ni à l'assemblée générale.

Toutes précisions vous sont à cet égard données dans le rapport spécial du commissaire aux comptes et dans le rapport spécial du conseil de surveillance.

### 6.1) Convention non qualifiée de règlementée (au sens des articles L. 227-10 ou L. 226-10 du Code de commerce)

Néant.

## 7) MANDATS SOCIAUX EN COURS

### 7.1) Gérant unique

Pour mémoire, la gérance de la Société est exercée, depuis le 11 juin 2015 et pour une durée indéterminée, par la société NextStage$^{AM}$, société par actions simplifiée au capital de 277 400 euros ayant son siège social sis 19, avenue George V – 75008 Paris et immatriculée au registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 442 666 830 R.C.S. Paris.

Ses représentants légaux sont :

- M. Grégoire Sentilhes, président ;
- M. Jean-David Haas, directeur général,

En contrepartie de l'exercice de ses fonctions de gérant unique, la société NextStage[AM] perçoit la rémunération annuelle prévue par l'article 14(B) des statuts.

Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, la rémunération de la gérance s'élève à 1 239K euros.

Au regard de la rémunération statutaire de la gérance dans les statuts, la Société n'est pas en mesure de soumettre cette rémunération à un mécanisme de « Say on Pay » au titre de la rémunération des dirigeants aux actionnaires de la Société.

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce, que la société NextStage[AM] n'a exercé aucun des mandats visés par cet article au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 autre que son mandat de gérant au sein de la Société.

Quant à la rémunération des dirigeants de NextStage AM, celle-ci est soumise aux règles AIFM applicables à NextStage AM, et encadré par la politique de rémunération de NextStage AM appliquée conformément à l'article 319-9 du Règlement général de l'AMF. Cette rémunération est contrôlée par le conseil d'administration du gérant (comité des rémunérations).

**7.2) Composition du conseil de surveillance - Rémunération**

Le règlement intérieur adopté par le conseil de surveillance lors de sa séance du 9 décembre 2015 et modifié par le Conseil lors de sa séance du 10 octobre 2016 ci-dessus) est joint en Annexe 7 au présent rapport.

*7.2.1 Composition*

Au 31 décembre 2016, le conseil de surveillance était composé de 10 membres.Les 6 membres suivants ont été nommés par l'assemblée générale du 28 mai 2015. Leur mandat est entré en vigueur le 11 juin 2015 pour une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- M. Jean-François Sammarcelli, né le 19 novembre 1950 à Boulogne-Billancourt (92), de nationalité française, demeurant 3, rue Gounod – 75017 Paris ;

  ce dernier a été nommé président du conseil de surveillance par le conseil en sa première séance qui s'est tenue le 12 juin 2015 ;

- FGTI (Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions, institué par l'article L 422-1 du code des assurances), ayant son siège 64, rue Defrance – 94682 Vincennes cedex ;

  son représentant permanent au conseil est M. Christian SCHOR, né le 14 octobre 1962 à Montbéliard (25), de nationalité française, demeurant 6, quai de Bir Hakeim – 94430 St Maurice ;

- Amundi, société anonyme ayant son siège social sis 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 437 574 452 R.C.S. Paris ;

  son représentant permanent au conseil est M. Pierre Schereck, né le 11 août 1964 à Antibes (06), de nationalité française, demeurant 49, rue de la Motte-Piquet – 75015 Paris ;

- M. Patrice Couvegnes, né le 17 septembre 1948 à Paris, de nationalité française demeurant Villa n°11, Ibn AlKama Street, Rawdah 1 à Riyadh (KSA) ;

- M. Mazen Tamimi, né le 4 Janvier 1967 à Jeddah (KSA), de nationalité saoudienne demeurant Villa 120 – Al Hamra - P.O Box 1129 à Jeddah 21431 (KSA) ;

- M. Thierry Ortmans, né le 3 avril 1949 à Boulogne-Billancourt (92), de nationalité française, demeurant 1, square Lamartine – 75016 Paris.

L'effectif du conseil a été porté à 8 membres par l'assemblée générale du 6 janvier 2016 ayant nommé les deux nouveaux membres suivants pour une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- MATIGNON DÉVELOPPEMENT 3, société par actions simplifiée au capital de 412 100 955 euros, ayant son siège social sis 20 place Vendôme – 75001 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 440 498 160 R.C.S. Paris ;

  son représentant permanent au conseil est Mme Carole BOUCHER, née le 26 octobre 1978 à Paris 14ème, de nationalité française, demeurant 97 rue de Rome -75017 Paris ;

- M. Philippe BRESSON, né le 25 janvier 1968 à Romorantin-Lanthenay (47), de nationalité française, demeurant rue des Carmélites 79, 1180 Bruxelles.

L'effectif du conseil a été porté à 10 membres par l'assemblée générale du 2 novembre 2016 ayant nommé les deux nouveaux membres suivants pour une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Mme Corinne Calendini, née le 21 juin 1974 à Clermont-Ferrand (63), de nationalité française, demeurant 11 rue Gericault, 75016 Paris.

- M. Mishal Kanoo, né le 25 février 1969 à Bahrein, de nationalité émiratie, demeurant Villa 35, Umm Suqeim First, PO Box 290, Dubaï, UAE.

L'effectif du conseil sera amené à évoluer courant 2017, par la création d'un collège de censeur si la résolution présentée à cet effet à l'assemblée générale du 8 juin 2017 est approuvée, ainsi que par de nouvelles nominations pour permettre à la Société de rechercher une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes ainsi que disposé par les articles L226-4 et L226-4-1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce, le tableau ci-dessous énumère l'ensemble des fonctions et mandats exercés par chacun de ces membres (et les représentants permanents des membres personnes morales) dans toute société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

| Nom et prénom ou dénomination sociale | Nationalité | Mandats et fonctions au sein de la Société | Dates de mandat | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années |
|---|---|---|---|---|
| Jean-François Sammarcelli | Française | Président du conseil de surveillance, membre indépendant du conseil de surveillance | Date de nomination en qualité de président : 12 juin 2015<br><br>Date de nomination : 28 mai 2015<br>Echéance du mandat :<br>assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 | <u>Mandats et fonctions exercés :</u><br>Administrateur de Boursorama<br>Administrateur de la Société Générale Monaco<br>Administrateur de Sogeprom<br>Administrateur de Sopra Steria.<br>Membre du conseil de surveillance de la Société Générale Maroc<br>Censeur de Ortec<br><br><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u><br>Conseiller du Président de la Société Générale<br>Directeur général délégué de la Société Générale et Directeur des Réseaux de Banque de détail en France<br>Président du Conseil d'administration du Crédit du Nord |

| Nom et prénom ou dénomination sociale | Nationalité | Mandats et fonctions au sein de la Société | Dates de mandat | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années |
|---|---|---|---|---|
| Thierry Ortmans | Française | Membre indépendant du conseil de surveillance | Date de nomination : 28 mai 2015<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 | Mandats et fonctions exercés :<br>Gérant des sociétés SCPO, Thierry Ortmans Conseil, SCI Château de Malesherbes, Ad Astra, Ad Lumen, SAGA<br><br>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :<br>Président exécutif et fondateur de la Compagnie Européenne de Prestations Logistiques (CEPL) |
| FGTI (Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions)<br>Représenté par Christian Schor | Française | Membre indépendant du conseil de surveillance | Date de nomination : 28 mai 2015<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 | Mandats et fonctions exercés :<br>Directeur financier et de la Prévision du Fonds de Garantie<br><br>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : |

| Nom et prénom ou dénomination sociale | Nationalité | Mandats et fonctions au sein de la Société | Dates de mandat | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années |
|---|---|---|---|---|
| Amundi<br>Représentée par Pierre Schereck | Française | Membre du conseil de surveillance | Date de nomination : 28 mai 2015<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 | <u>Mandats et fonctions exercés</u> :<br>Président du comité technique épargne salariale et épargne retraite de l'Association Française de la Gestion financière (AFG)<br>Président Amundi Small Cap Europe<br>Responsable des Solutions Épargne Entreprise et de l'ISR de Amundi Epargne Salariale<br>Directeur des relations commerciales avec les organismes paritaires et sociaux au sein du Pôle Clients Institutionnels d'Amundi<br>Membre du Comité exécutif d'Amundi<br>Administrateur de Fondact<br>Administrateur dans des filiales du Groupe Crédit Agricole<br>Administrateur Amundi Global Servicing<br>Administrateur Caceis Corporate Trust<br>Administrateur Amundi Tenue de Comptes<br>Administrateur LCL Monétaire<br>Administrateur Fondact<br>Administrateur Vigéo<br><br><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés</u> :<br>Président-directeur général d'Ideam, devenu Amundi Expertise ISR |

| Nom et prénom ou dénomination sociale | Nationalité | Mandats et fonctions au sein de la Société | Dates de mandat | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années |
|---|---|---|---|---|
| Matignon Développement 3 représentée par Carole Boucher | Française | Membre du conseil de surveillance | Date de nomination : 6 Janvier 2016<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 | <u>Mandats et fonctions exercés</u> :<br>Administrateur d'AXA Europe Small Cap, AXA Selective Immo, La Mutuelle Phocéenne Assurance<br>Représentant permanent d'Axa France IARD pour CA AXA Selectionnées<br>Représentant permanent d'AXA Assurances IARD Mutuelle pour CA AXA France Actions<br>Représentant permanent d'AXA France Vie pour CA AXA International Obligations, AXA Republique, AGIPI Actios, AGIPI Ambition, CA NOVI 1, CA NOVI 2<br>Représentant permanent d'AXA France Assurance pour CA AXA Première Catégorie<br>Membre du conseil de surveillance de SCI Colisée Résidentiel, SCI Vendôme Activité, SCI Vendôme Bureaux, SCI Vendôme Commerces, Union de Gestion Immobilière de Tourisme<br>Membre du Comité de direction et du comité d'investissement de Matignon Développement 1, 2, 3 et 4 et d'AXA Infrastructure Investissement<br>Membre du Comité d'investissement de Matignon Alternatif et Matignon US Loans<br>Administrateur ASF II Euro Mountain SARL, E Investment SA, Financière C SA, Financière E SA, Luna Holding SARL, Mastelle SARL, Souverain Private Equity I SA SICAR<br><br><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés</u> :<br>Représentant permanent d'AXA Assurances IARD Mutuelle pour CA AXA France Small Cap |

| Nom et prénom ou dénomination sociale | Nationalité | Mandats et fonctions au sein de la Société | Dates de mandat | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années |
|---|---|---|---|---|
| Philippe Bresson | Française | Membre indépendant du conseil de surveillance | Date de nomination : 6 janvier 2016<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 | <u>Mandats et fonctions exercés :</u><br>Fondateur du groupe Bricostore en Europe Centrale<br>Gérant de Bresson Retail Services SARL, BricoStore Hungaria Ingatlan KFT, Bricostore Hungaria Barkacsaruhaz Kereskedelemi KFT, Bricostore Hungaria Beszerzesi KFT, Nextstep Ingatlan KFT, Bricostore d.o.o. (Croatie), Bricostore Nekretnine d.o.o., Bricostore Nekretnine Zitnjak d.o.o., Bee Activities d.o.o., Nextcape SPRL<br>Administrateur de Gie Bresson<br>Représentant de Nextcape SPRL, Président de bee Family Office SAS<br><br><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u> |
| Patrice Couvegnes | Française | Membre indépendant du conseil de surveillance | Date de nomination : 28 mai 2015<br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 | <u>Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement du document de référence :</u><br>Président et Administrateur de Banque Saudi Fransi, Saudi Fransi Capital et d'Allianz Saudi Fransi<br><br><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u> |

| Nom et prénom ou dénomination sociale | Nationalité | Mandats et fonctions au sein de la Société | Dates de mandat | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la société au cours des 5 dernières années |
|---|---|---|---|---|
| Mazen Tamimi | Saoudienne | Membre indépendant du conseil de surveillance | Date de nomination : 28 mai 2015<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 | <u>Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement du document de référence :</u><br>Directeur général de la Banque Saudi Fransi région Ouest<br>Administrateur de Saudi Fransi Leasing company, Saudi Fransi Capital et d'Allianz Saudi Fransi<br>Membre du comité d'audit de Porte Development Company<br><br><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u> |
| Corinne Calendini | Française | Membre du conseil de surveillance | Date de nomination : 2 novembre 2016<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 | <u>Mandats et fonctions exercés :</u><br>Directeur AXA Gestion Privée<br><br><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u><br>Gérance DNIRIS France<br>Gérante Calendini Conseil<br>Directeur Général du Groupe Option<br>Membre du conseil de surveillance de Drouot Estate (filiale AXA) |
| Mishal Kanoo | Bahrein | Membre du conseil de surveillance | Date de nomination : 2 novembre 2016<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 | <u>Mandats et fonctions exercés :</u><br>Président Directeur Général du groupe Kanoo Group, UAE<br><br><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u><br>Deputy Chairman et Chairman de Kanoo Group |

### *7.2.2 Comités spécialisés*

Le conseil de surveillance comprend en son sein, depuis le 9 décembre 2015, deux comités spécialisés :

- un comité d'audit composé de : M. Jean-François Sammarcelli (président dudit comité), M. Christian Schor et Mme Carole Boucher ;
- Un comité des nominations et rémunérations composé de : M. Patrice Couvegnes (président dudit comité), M. Thierry Ortmans et M. Jean-François Sammarcelli.

Les règles de fonctionnement de ces comités spécialisés figurent dans son règlement intérieur, joint en Annexe 7 au présent rapport.

*7.2.3 Rémunération*

Pour mémoire, l'assemblée générale du 6 janvier 2016 a fixé comme suit l'enveloppe globale allouée au conseil de surveillance à titre de jetons de présence, à répartir par le conseil entre ses membres :

- pour la période précédant l'admission des actions ordinaires de la Société aux négociations sur un marché réglementé : une somme annuelle de 50 000 euros, qui sera payée *prorata temporis* au titre du premier exercice social clos le 31 décembre 2015 et au titre de l'exercice au cours duquel interviendra la cotation des actions ordinaires de la Société ; et
- à compter du premier jour de cotation sur un marché réglementé des actions ordinaires de la Société : une somme annuelle de 200 000 euros.

8) COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes en fonction sont :

- commissaires aux comptes titulaires :
  - KPMG S.A., représenté par M. Gérard Gaultry, Tour Eqho, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris La Défense, dont le premier mandat a débuté le 23 mars 2015 pour six exercices et expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
  - RSM Paris, représenté par M. Fabien Cregut, 26 rue Cambacérès, 75008 Paris, dont le premier mandat a débuté le 2 novembre 2016 pour six exercices et expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- commissaires aux comptes suppléants :
  - Salustro Reydel, représenté par M. Jean-Claude Reydel, 3, Cours du Triangle Immeuble Le Palatin – 92939 Paris La Défense Cedex, dont le premier mandat a débuté le 23 mars 2015 pour six exercices et expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Fidinter, représenté par M. Stéphane Marie, 26 rue Cambacérès, 75008 Paris, dont le premier mandat a débuté le 2 novembre 2016 pour six exercices et expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**9) DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

**9.1) Délégations utilisées par le gérant au cours de l'exercice**

Pour mémoire, le gérant a, au cours de l'exercice écoulé, mis en œuvre à deux reprises chacune des deux délégations de compétence qui lui avaient été accordées par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2015 :

- Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (1ère résolution) :
  - Décisions du gérant du 30 juin 2016 : mise en œuvre pour émettre 221 883 actions ordinaires nouvelles, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 665 649 euros, définitivement réalisée le 3 août 2016 ;

- Délégation de compétence en vue d'émettre des actions de préférence de catégorie C avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (2ème et 3ème résolutions) :
  - Décisions du gérant du 30 juin 2016 : mise en œuvre pour émettre 73 961 actions de préférence de catégorie C nouvelles, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 221 883 euros, définitivement réalisée le 30 septembre 2016 ;

Le gérant a également, au cours de l'exercice écoulé, mis en œuvre la délégation de compétence qui lui avait été accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2016 (douzième résolution) :

- Décisions du gérant du 15 décembre 2016 : mise en œuvre pour émettre 272 207 actions ordinaires nouvelles, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 816 621 euros, définitivement réalisée le 19 décembre 2016 ;

**9.2) Délégations en vigueur à la date du présent rapport**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 7, du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les délégations de compétence accordées au gérant en vue d'augmenter le capital social et en cours de validité.

| | Durée de validité/ Expiration | Plafond | Modalités de détermination du prix |
|---|---|---|---|
| Autorisation consentie à la gérance en vue de l'achat par la Société de ses propres actions[1] *(huitième résolution)* | 18 mois (soit jusqu'au 30 avril 2018) | 10% du capital social limité à 15.000.000 € | Se référer au [1] |
| Autorisation consentie à la gérance en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions[1][2] *(neuvième résolution)* | 18 mois (soit jusqu'au 30 avril 2018) | 10% du montant du capital social par période de 24 mois | N/A |
| Délégation de compétence consentie à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires[1] *(dixième résolution)* | 26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018) | 5.400.000 € | N/A |
| Délégation de compétence à consentir à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public dans le cadre de l'Introduction *(onzième résolution)* | 26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018) | 2.550.000 € | Se référer au [2] |
| Délégation de compétence consentie à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit | 26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018) | 900.000 € | Se référer au [3] |

| | Durée de validité/ Expiration | Plafond | Modalités de détermination du prix |
|---|---|---|---|
| préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public[(iv)] *(douzième résolution)* | | | |
| Délégation de compétence consentie à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier[(i)(ii)] *(treizième résolution)* | 26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018) | 900.000 € dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois | Se référer au [(i)] |
| Délégation de compétence consentie à la gérance à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription *(quatorzième résolution)* | 26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018) | N/A | N/A |
| Délégation de compétence consentie à la gérance à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société[(i)(iii)] *(quinzième résolution)* | 26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018) | 1.500.000 € | N/A |

| | Durée de validité/ Expiration | Plafond | Modalités de détermination du prix |
|---|---|---|---|
| Délégation de pouvoir consentie à la gérance en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange[(i)(ii)] *(seizième résolution)* | 26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018) | 450.000 € | N/A |
| Délégation de compétence consentie à la gérance en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres[(i)(ii)] *(dix-huitième résolution)* | 26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018) | 100 000 € | N/A |
| Délégation de compétence consentie à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions de préférence de catégorie C avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées[(i)] *(dix-neuvième résolution)* | 18 mois (soit jusqu'au 30 avril 2018) | 1.867.000 € | Se référer au [5] |
| Délégation de compétence consentie à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de NextStage Croissance[(i)(ii)] *(vingtième résolution)* | 18 mois | 1.200.000 € par an | Se référer au [6] |

(i) Sous la condition suspensive non-rétroactive de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

(ii) Avant de mettre en œuvre, ces autorisations, la gérance devra en soumettre le principe au conseil de surveillance.

(c) Le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) à 200 % du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction (tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué de la Société relatif aux caractéristiques définitives de l'offre au public d'actions de la Société et de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris) et hors frais d'acquisition, avec un plafond global de 15.000.000 euros, étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet des ajustements le cas échéant nécessaires afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de la présente autorisation

(d) Le prix d'émission des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation sera fixé par la gérance et résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordre ».

(e) Le prix d'émission sera fixé comme suit :

- postérieurement à l'admission aux négociations et la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le prix d'émission des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, et corrigée en cas de différence de date de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus,

(e) le prix d'émission des actions et valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation sera fixé par la gérance et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, corrigée en cas de différence de date de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus;

(f) le prix d'émission (prime d'émission incluse) (« $P_{AP}$ ») des actions de préférence de catégorie C (« AP ») émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par la gérance et sera au moins égal au montant déterminé par application de la formule ci-après :

$P_{AP} \geq 0{,}01/0{,}99 \times N_{AO}.P_{AO} / N_{AP}$

où

$N_{AP}$ : le nombre d'AP à émettre consécutivement à une émission d'actions ordinaires

$N_{AO}$ : le nombre d'actions ordinaires qui ont été émises au titre d'une augmentation de capital décidée par l'assemblée générale ou par la gérance en vertu d'une délégation consentie par l'assemblée générale,

$P_{AO}$ : le prix, prime d'émission comprise, auxquels ont été émises les actions ordinaires

(f) le prix d'émission des actions émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par la gérance et sera au moins égal à la moyenne des cours pondérés par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation.

## 10) RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'APPROBATION DES ACTIONNAIRES

Le projet de texte des résolutions sur lequel l'assemblée générale annuelle sera appelée à se prononcer était joint à la convocation des actionnaires, avec le présent rapport :

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- *Création d'un collège de censeurs conformément aux recommandations du conseil de surveillance :*
    - Première résolution : modification des stipulations de l'article 14 des statuts de la société pour permettre la création d'un collège de censeurs au conseil de surveillance.
- *Résolutions votées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2016 à nouveau soumises à l'assemblée générale :*
    - Deuxième résolution : délégation de compétence à consentir à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de NextStage Croissance.
    - Troisième résolution : délégation de compétence à consentir à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions de préférence de catégorie C avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées.
    - Quatrième résolution : autorisation à donner à la gérance en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- *Résolutions relatives aux comptes de la Société :*
    - Cinquième résolution : approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2016.
    - Sixième résolution : quitus à la gérance.
    - Septième résolution : affectation du résultat de l'exercice.
    - Huitième résolution : approbation des conventions et engagements réglementés.
- *Résolutions relatives au fonctionnement du conseil de surveillance :*
    - Neuvième et Dixième résolutions : nominations de censeurs.
    - Onzième, Douzième, Treizième et Quatorzième résolutions : nominations de nouveaux membres du Conseil de surveillance.
    - Quinzième résolution : fixation de la rémunération des membres du conseil de surveillance.
- *Résolution en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société :*

- Seizième résolution : autorisation à donner à la gérance en vue de l'achat par la Société de ses propres actions.

- *Résolutions diverses*

  - Dix-septième résolution : délégation de pouvoirs pour les formalités.

Le gérant recommande aux actionnaires l'adoption de chacune des résolutions qui seront ainsi soumises à son vote.

* *
*

Le Gérant
NextStage[AM]
Par : Grégoire SENTILHES

**LISTE DES ANNEXES**

- Annexe 1 : Comptes annuels de l'exercice social 2016
  - Annexe 1(A) : comptes sociaux en normes françaises (bilan, compte de résultat et annexe)
  - Annexe 1(B) : comptes sociaux en normes IFRS
- Annexe 2 : Évolution du capital social depuis la constitution
- Annexe 3 : Éléments d'information sur l'activité et les résultats des sociétés contrôlées par la Société
- Annexe 4 : Méthodes d'évaluation des participations en portefeuille – Rapport d'évaluation indépendante
- Annexe 5 : Répartition du capital social au 31 décembre 2016
- Annexe 6 : Tableau des résultats afférents à l'exercice social 2016
- Annexe 7 : Règlement intérieur du conseil de surveillance

**ANNEXE 2**

*Évolution du capital social depuis la constitution de la Société*

| Opération | | Actions émises | | Montant nominal | Prime d'émission ou d'apport | Montant nominal cumulé du capital social | Nombre cumulé total d'actions en circulation | | | Valeur nominale |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Date | Nature | Nombre | Nature* | | | | AO | AP | Total | |
| 26-mars-15 | Constitution | 6 | AO | 18 € | 0 € | 18 € | 6 | 0 | 6 | 3,0 € |
| 11-juin-15 | Augmentation de capital en numéraire | 765 000 | AO | 2 295 000 € | 74 205 000 € | 2 295 018 € | 765 005 | 0 | 765 006 | 3,0 € |
| 24-juil.-15 | Augmentation de capital en numéraire | 255 000 | AP | 765 000 € | 7 650 € | 3 060 018 € | 765 006 | 255 000 | 1 020 006 | 3,0 € |
| 22-oct.-15 | Augmentation de capital en numéraire | 110 000 | AO | 330 000 € | 10 670 000 € | 3 390 018 € | 875 006 | 255 000 | 1 130 006 | 3,0 € |
| 10-nov-15 | Augmentation de capital en numéraire | 36 670 | AP | 110 010 € | 1 100 € | 3 500 028 € | 875 006 | 291 670 | 1 166 676 | 3,0 € |
| 9-fév.-16 | Augmentation de capital en numéraire | 68 000 | AO | 204 000 € | 2 040 € | 3 704 028 € | 943 006 | 291 670 | 1 234 676 | 3,0 € |
| 9-fév.-16 | Augmentation de capital en numéraire | 22 667 | AP | 68 001 € | 680 € | 3 772 029 € | 943006 | 314 337 | 1 257 343 | 3,0 € |
| 3-août-16 | Augmentation de capital en numéraire | 221 883 | AO | 665 649 € | 21 622 651 € | 4 437 678 € | 1 164 889 | 314 337 | 1 479 226 | 3,0 € |
| 30-sept.-16 | Augmentation de capital en numéraire | 73 961 | AP | 221 883 € | 2 218 € | 4 659 561 € | 1 164 889 | 388 298 | 1 553 187 | 3,0 € |
| 15-déc.-16 | Augmentation de capital en numéraire | 272 207 | AO | 816 621 € | 26 404 079 € | 5 476 182 € | 1 437 096 | 388 298 | 1 825 394 | 3,0 € |
| 15-fév.-17 | Augmentation de capital en numéraire | 90 735 | AP | 272 205 € | 88 920,30 € | 5 748 387 € | 1 437 096 | 479 033 | 1 916 129 | 3,0 € |

** les actions émises sont soit des actions ordinaires (AO), soit des actions de préférence de catégorie C (AP)*

## ANNEXE 5

*Répartition du capital social au 31 décembre 2016*

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Grégoire Senlhies | 1 | 63 425 | 63 425 | 3,47% | 1 | 0,00% |
| Jean-David Haas | 1 | 52 186 | 52 187 | 2,86% | 1 | 0,00% |
| Sous-total Dirigeants | 2 | 115 611 | 115 613 | 6,33% | 2 | 0,00% |
| | | | | | | |
| Temasis | 200 000 | 13 647 | 213 647 | 11,70% | 200 000 | 13,92% |
| Amundi | 250 000 | 0 | 250 000 | 13,70% | 250 000 | 17,40% |
| NextStage Croissance | 189 002 | 0 | 189 002 | 10,35% | 189 002 | 13,15% |
| Tétrys | 150 000 | 0 | 150 000 | 8,22% | 150 000 | 10,44% |
| FTGI | 100 000 | 0 | 100 000 | 5,48% | 100 000 | 6,96% |
| Matignon Développement 3 | 100 000 | 0 | 100 000 | 5,48% | 100 000 | 6,96% |
| CPR | 100 000 | | 100 000 | 5,48% | 100 000 | 6,96% |
| Comr | 97 000 | 0 | 97 000 | 5,31% | 97 000 | 6,75% |
| Autres investisseurs[1] | 251 088 | 56 196 | 307 284 | 16,83% | 251 088 | 17,47% |
| Sous-total Investisseurs | 1 437 090 | 69 843 | 1 506 933 | 82,55% | 1 437 090 | 100,00% |
| | | | | | | |
| NAP[2] | 0 | 60 730 | 60 730 | 3,33% | 0 | 0,00% |
| Equipe NextStage[3] | 4 | 142 114 | 142 118 | 7,79% | 4 | 0,00% |
| | | | | | | |

*(1) Dont aucun investisseur ne détenant individuellement plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.*
*(2) La société NAP est une filiale à 100% de NextStage AM.*
*(3) 12 personnes, toutes associées ou salariées de la société NextStage AM et/ou de la société NextStage Partners.*

**ANNEXE 6**

*Tableau des résultats des cinq derniers exercices*

| Nature des indications | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| **Situation financière en fin d'exercice** | | |
| Capital social | 5 476 182 | 3 500 028 |
| Nombre d'actions émises | 1 825 394 | 1 166 676 |
| Nombre d'obligations convertibles en actions | 0 | 0 |
| **Résultat global des opérations effectives** | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 0 | 0 |
| Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions | -3 229 062 | -1 607 734 |
| Impôt sur les bénéfices | 0 | 0 |
| Bénéfices après impôts, amortissements et provisions | -3 545 724 | -1 607 848 |
| Montant des bénéfices distribués | 0 | 0 |
| **Résultat des opérations réduit à une seule action** | | |
| Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions | -2,33 | -1,94 |
| Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | -2,56 | -1,94 |
| Dividendes versés par action | 0,00 | 0,00 |
| **Personnel** | | |
| Nombre de salariés | 0 | 0 |
| Montant de la masse salariale | 0 | 0 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc) | 0 | 0 |
| **Information complémentaire** | | |
| Nombre d'actions pondéré servant au calcul du résultat par action | 1 383 982,64 | 828 381,69 |

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LE CONTROLE INTERNE

L'article L.226-10-1 du Code de Commerce impose au président du Conseil de Surveillance de toute Société en Commandite par Actions, ayant son siége social en France, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte :

- de la composition du Conseil
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance, et
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les diligences ayant sous-tendu la préparation et l'élaboration du présent rapport sont les suivantes : le rapport a été élaboré par le président du Conseil en liaison avec les services internes de la Société. Il a fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 21 février 2017.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance le 2 mars 2017 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

## CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance portent sur :

- la composition du Conseil de Surveillance ;
- le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance ;
- la rémunération des mandataires sociaux ; et
- les autres éléments de gouvernance.

## COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2016, le conseil de surveillance de la Société est composé de la façon suivante :

Certifié conforme

| Nom et prénom ou dénomination sociale | Nationalité | Mandats et fonctions au sein de la Société | Dates de mandat | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années |
|---|---|---|---|---|
| Jean-François Sammarcelli | Française | Président du conseil de surveillance, membre indépendant du conseil de surveillance | Date de nomination en qualité de président : 12 juin 2015<br><br>Date de nomination : 28 mai 2015<br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 | <u>Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement du document de base :</u><br>Administrateur de Boursorama<br>Administrateur de la Société Générale Monaco<br>Administrateur de Sogeprom<br>Administrateur de Sopra Steria.<br>Membre du conseil de surveillance de la Société Générale Maroc<br>Censeur de Ortec<br><br><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u><br>Conseiller du Président de la Société Générale<br>Directeur général délégué de la Société Générale et Directeur des Réseaux de Banque de détail en France<br>Président du Conseil d'administration du Crédit du Nord |
| Thierry Ortmans | Française | Membre indépendant du conseil de surveillance | Date de nomination : 28 mai 2015<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 | <u>Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement du document de base :</u><br>Gérant des sociétés SCPO, Thierry Ortmans Conseil, SCI Château de Malesherbes, Ad Astra, Ad Lumen, SAGA<br><br><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u><br>Président exécutif et fondateur de la Compagnie Européenne de Prestations Logistiques (CEPL) |

| **Nom et prénom ou dénomination sociale** | **Nationalité** | **Mandats et fonctions au sein de la Société** | **Dates de mandat** | **Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années** |
|---|---|---|---|---|
| FGTI (Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions) Représenté par Christian Schor | Française | Membre *indépendant du* conseil de surveillance | Date de nomination : 28 mai 2015<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 | Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement du document de base : Directeur financier et de la Prévision du Fonds de Garantie<br><br>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : |

| Nom et prénom ou dénomination sociale | Nationalité | Mandats et fonctions au sein de la Société | Dates de mandat | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années |
|---|---|---|---|---|
| Amundi<br>Représentée par Pierre Schereck | Française | Membre du conseil de surveillance | Date de nomination : 28 mai 2015<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 | <u>Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement du document de base</u> :<br>Président du comité technique épargne salariale et épargne retraite de l'Association Française de la Gestion financière (AFG)<br>Président Amundi Small Cap Europe<br>Responsable des Solutions Épargne Entreprise et de l'ISR de Amundi Epargne Salariale<br>Directeur des relations commerciales avec les organismes paritaires et sociaux au sein du Pôle Clients Institutionnels d'Amundi<br>Membre du Comité exécutif d'Amundi<br>Administrateur de Fondact<br>Administrateur dans des filiales du Groupe Crédit Agricole<br>Administrateur Amundi Global Servicing<br>Administrateur Caceis Corporate Trust<br>Administrateur Amundi Tenue de Comptes<br>Administrateur LCL Monétaire<br>Administrateur Fondact<br>Administrateur Vigéo<br><br><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés</u> :<br>Président-directeur général d'Ideam, devenu Amundi Expertise ISR |

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Matignon Développement 3 représentée par Carole Boucher | Française | Membre du conseil de surveillance | Date de nomination : 6 janvier 2016<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 | <u>Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement du document de base :</u><br>Administrateur d'AXA Europe Small Cap, AXA Selective Immo, La Mutuelle Phocéenne Assurance<br>Représentant permanent d'Axa France IARD pour CA AXA Selectionnées<br>Représentant permanent d'AXA Assurances IARD Mutuelle pour CA AXA France Actions<br>Représentant permanent d'AXA France Vie pour CA AXA International Obligations, AXA Republique, AGIPI Actios, AGIPI Ambition, CA NOVI 1, CA NOVI 2<br>Représentant permanent d'AXA France Assurance pour CA AXA Première Catégorie<br>Membre du conseil de surveillance de SCI Colisée Résidentiel, SCI Vendôme Activité, SCI Vendôme Bureaux, SCI Vendôme Commerces,<br>Union de Gestion Immobilière de Tourisme<br>Membre du Comité de direction et du comité d'investissement de Matignon Développement 1, 2, 3 et 4 et d'AXA Infrastructure Investissement<br>Membre du Comité d'investissement de Matignon Alternatif et Matignon US Loans<br>Administrateur ASF II Euro Mountain SARL, E Investment SA, Financière C SA, Financière E SA, Luna Holding SARL, Mastelle SARL, Souverain Private Equity I SA SICAR<br><br><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u> |

| Nom et prénom ou dénomination sociale | Nationalité | Mandats et fonctions au sein de la Société | Dates de mandat | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années |
|---|---|---|---|---|
| | | | | Représentant permanent d'AXA Assurances IARD Mutuelle pour CA AXA France Small Cap |
| Philippe Bresson | Française | Membre indépendant du conseil de surveillance | Date de nomination : 6 janvier 2016<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 | Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement du document de base :<br>Fondateur du groupe Bricostore en Europe Centrale<br>Gérant de Bresson Retail Services SARL, BricoStore Hungaria Ingatlan KFT, Bricostore Hungaria Barkacsaruhaz Kereskedelemi KFT, Bricostore Hungaria Beszerzesi KFT, Nextstop Ingatlan KFT, Bricostore d.o.o. (Croatie), Bricostore Nekretnine d.o.o., Bricostore Nekretnine Zitnjak d.o.o., Bee Activities d.o.o., Nextcape SPRL<br>Administrateur de Gie Bresson<br>Représentant de Nextcape SPRL, Président de bee Family Office SAS<br><br>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : |

| Nom et prénom ou dénomination sociale | Nationalité | Mandats et fonctions au sein de la Société | Dates du mandat | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années |
|---|---|---|---|---|
| Patrice Couvegnes | Française | Membre indépendant du conseil de surveillance | Date de nomination : 28 mai 2015<br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 | Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement du document de base :<br>Président et Administrateur de Banque Saudi Fransi, Saudi Fransi Capital et d'Allianz Saudi Fransi<br><br>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : |
| Mazen Tamimi | Saoudienne | Membre indépendant du conseil de surveillance | Date de nomination : 28 mai 2015<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 | Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement du document de base :<br>Directeur général de la Banque Saudi Fransi région Ouest<br>Administrateur de Saudi Fransi Leasing company, Saudi Fransi Capital et d'Allianz Saudi Fransi<br>Membre du comité d'audit de Porte Development Company<br><br>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : |

| Nom et prénom ou dénomination sociale | Nationalité | Mandats et fonctions au sein de la Société | Dates de mandat | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années |
|---|---|---|---|---|
| Corinne Calendini | Française | Membre du conseil de surveillance | Date de nomination : 2 novembre 2016<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 | Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement du document de base :<br>Directeur AXA Gestion Privée<br><br>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :<br>Gérance ONIRIS France<br>Gérante Calendini Conseil<br>Directeur Général du Groupe Option<br>Membre du conseil de surveillance de Drouot Estate (filiale AXA) |
| Mishal Kanoo | Bahrein | Membre du conseil de surveillance | Date de nomination : 2 novembre 2016<br><br>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 | Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement du document de base :<br>Président Directeur Général du groupe Kanoo Group, UAE<br><br>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :<br>Deputy Chairman et Chairman de Kanoo Group |

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre l'un quelconque des membres du conseil de surveillance ou entre l'un de ces membres et l'un des dirigeants du gérant.

Il est ici précisé que la composition du Conseil de surveillance sera amenée à évoluer en 2017 afin de permettre à la Société de rechercher une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes ainsi que disposé par les articles L226-4 et L226-4-1 du Code de commerce.

A la connaissance de la Société, aucun membre du conseil de surveillance n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- été associé en sa qualité de dirigeant, administrateur ou membre de conseil de surveillance à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Biographie des membres du conseil de surveillance

Jean-François Sammarcelli, est diplômé de l'Ecole Polytechnique. Il a fait son entrée au sein de la Société Générale en 1974. Il a successivement occupé différents postes dans les agences parisiennes du Réseau France jusqu'en 1987. Les principaux postes qu'il a pu occuper au sein de la Société Générale sont les suivants : en 1995, il est devenu Directeur des Affaires Immobilières, en 2000 puis 2001, il a été nommé Directeur des Opérations puis Directeur financier de SG CIB. En novembre 2006, il devient Directeur de la Banque de Détail en France et membre du Comité exécutif. En janvier 2010 il devient Directeur général délégué & Directeur des Réseaux de Banque de détail en France, et Président du Conseil d'administration du Crédit du Nord et entre le 1er septembre 2014 et le 31 janvier 2015, Jean-François Sammarcelli est Conseiller du Président.

Thierry Ortmans, possède une Maîtrise de Sciences de Gestion de l'Université Paris IX Dauphine. Il a été Professeur à l'Ecole supérieure de commerce et d'administration de Nantes (devenue Audencia) de 1972 à 1980. Il est ensuite devenu Directeur commercial de la société Savoye puis Fondateur et Président-directeur général de la société Savoye NSA. En 1998, il est Président-fondateur de la Compagnie Européenne de Prestations Logistiques (CEPL) et est actuellement Gérant de la société SCPO. Par ailleurs, Thierry Ortmans a occupé les postes de Conseiller à la succursale de la Banque de France (Eure-et-Loire) et de membre du Conseil de Surveillance du Groupe Legris Industries.

Christian Schor, est actuellement Directeur Financier et de la Prévision du Fonds de Garantie.

Pierre Schereck, Président du comité technique épargne salariale et épargne retraite de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) depuis 2006, il est également responsable des Solutions Épargne Entreprise et de l'ISR, membre du Comité exécutif d'Amundi et administrateur de FondaCI. Diplômé de l'École Centrale de Lyon en 1987, il a débuté sa carrière au sein du groupe Crédit Lyonnais en 1988 en tant que responsable commercial d'un fonds de commerce de grandes entreprises au Crédit Lyonnais de Grenoble puis nommé directeur adjoint du Centre d'affaires Entreprises du Sud Isère en 1991. De 1996 à 1998, il a été assistant du directeur général Paris du Crédit Lyonnais puis a rejoint Credit Lyonnais Americas à New-York en tant que senior credit analyst. À son retour en France, il a intégré la direction Épargne Entreprise du Crédit Lyonnais Asset management (CAAM), puis il a été nommé directeur commercial de l'Épargne Entreprise en juin 2004, à la fusion des sociétés de gestion des groupes Crédit Agricole et Crédit Lyonnais. En 2009, il rejoint le comité exécutif de CAAM en tant que directeur de l'Epargne Entreprise. En 2010, à la création d'Amundi, il est confirmé à la tête de la Direction Épargne Entreprise et est nommé Président-directeur général d'Ideam, devenu Amundi Expertise ISR. Pierre Schereck exerce également des fonctions d'administrateur dans différentes sociétés, filiales du Groupe Crédit Agricole ou extérieures.
Par ailleurs, Pierre Schereck est directeur des relations commerciales avec les organismes paritaires et sociaux au sein du Pôle Clients Institutionnels d'Amundi depuis le 8 septembre 2016.

Carole Boucher, Carole Boucher est responsable de l'Allocation et des Investissements des fonds euros des entités du Groupe AXA en France. Chez AXA France depuis 2002, elle a débuté en tant qu'actuaire au sein de la Direction Technique Vie Individuelle de la compagnie avant de rejoindre la Direction des Investissements où elle a occupé différents postes. Carole Boucher est diplômée de l'ENSAE et titulaire d'un DEA de Modélisation et Méthodes Mathématiques en Economie de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne.

Philippe Bresson, est diplômé de Sup de Co. Il a commencé sa carrière comme commercial chez Bongrain, puis chez Dock de France. En 1997, il rejoint Bricostore : magasin de bricolage ou DIY store. Avec son père, qui souhaitait développer la branche internationale retail de la société, ils ouvrent en 1998 le premier magasin hongrois Bricostore, suivi d'un magasin à Bucarest en 2002 et en Croatie en 2004. Aujourd'hui, Philippe Bresson est donc, avec son équipe, à la tête d'une holding familiale, Bee Family Office qui a deux activités : (i) une activité immobilière avec la gestion d'un parc de 11 magasins et (ii) le redéploiement du cash sur de nouvelles activités (à ce titre, et jusqu'à ce jour, le groupe a investi dans des fonds du type de celui de Nextstage, mais aussi dans une start-up techno, Oledcomm.

Patrice Couvegnes, a commencé sa carrière au Ministère de l'Equipement et du Transport avant de rejoindre la Banque Française du Commerce Extérieur en 1975. Il rejoint la Banque Indosuez en 1989

puis Crédit Agricole Indosuez pour l'Asie-Pacifique en 1996 basée à Singapour et devient en 2000 Country Head de Crédit Agricole Indosuez en Corée du Sud. En 2005 il devient Country Head de Crédit Agricole CIB au Japon ainsi que ses filiales. En 2008 il est nommé CEO pour l'Asie. Il est CEO et Board Member de BSF, Groupe Crédit Agricole depuis septembre 2011.

Mazen Tamimi, est actuellement Directeur Général de la BSF région Ouest, Groupe Credit Agricole.

Corinne Calendini, Banquier privé chez Paribas à ses débuts, elle a été Directrice du développement dans les médias et à l'initiative de plusieurs créations d'entreprises en France et à l'international. Elle rejoint Axa en 2012. En avril 2015, elle prend la direction d'Axa Gestion Privée et gère désormais, avec son équipe de 85 personnes, un portefeuille de 10 MdE et 10 000 clients.

Mishal Kanoo, né à Bahrein, a poursuivi ses études collégiales aux États-Unis. Après un premier degré avec une double majeure en économie et théologie comparée, il a obtenu un MBA en finance de l'Université de St. Thomas à Houston, puis un second MBA de l'Université américaine de Sharjah, où il enseigne occasionnellement. Par la suite, il a travaillé chez Arthur Andersen à Dubaï en tant qu'auditeur avant de prendre son poste actuel en 1997. Mishal Kanoo est Président du Groupe Kanoo, une des plus grandes entreprises indépendantes et familiales dans la région du Golfe. Il est aussi l'une des figures d'affaires les plus emblématiques du Moyen-Orient, présenté sur divers magazines et énumérés dans « Top 100 des plus puissants Arabes 2013», «Les 15 plus riches hommes d'affaires arabes dans le monde 2012 », entre autres.

L'assemblée générale du 8 juin 2017 n'aura pas à se prononcer sur le renouvellement de membres du Conseil de surveillance. Néanmoins elle aura à se prononcer sur d'éventuelles nominations de nouveaux membres du Conseil de surveillance dont la nomination aura été proposée par le Comité des nominations et rémunérations puis validé par le Conseil de surveillance

Lors de chaque proposition de renouvellement ou de nomination, le Conseil examine l'indépendance des candidats suivant les critères de l'AFEP/MEDEF. A la date du présent document de référence, 7 membres du Conseil sur 10, soit 70%, sont des personnalités indépendantes. Sont considérées comme des membres indépendants les personnes suivantes :

- Monsieur Jean-François Sammarcelli, Président du Conseil de surveillance ;
- FGTI, représentée par Monsieur Christian Schor ;
- Monsieur Patrice Couvegnes ;
- Monsieur Mazen Tamimi ;
- Monsieur Thierry Ortmans ;
- Monsieur Philippe Bresson ;
- Monsieur Mishal Kanoo.

Concernant les membres du Conseil en fonction, dont le renouvellement ou la ratification de la cooptation sera soumis à la prochaine assemblée, les conclusions du Conseil sur leur indépendance figureront au PV du prochain Conseil de surveillance selon la grille d'analyse ci-dessous.

| |
|---|
| ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :<br>- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;<br>- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide<br>- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère ; |
| ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ; |
| ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement (ou être lié directement ou indirectement à ces personnes) significatif de la société ou de son groupe ; ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité. L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel ; |

| |
|---|
| ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ; |
| ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ; |
| ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans ; et |
| ne pas représenter des actionnaires importants la Société participant directement à son contrôle (étant entendu qu'au-delà d'un seuil de participation de 10% du capital ou des droits de vote de la Société, le conseil devra systématiquement s'interroger sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital social de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel). |

L'ensemble des membres détenait, directement ou indirectement, 829 983 actions au 20 Janvier 2017.

| | Actions ordinaires au 30 novembre 2016 | Actions ordinaires Post cotation (20/01/2017) |
|---|---|---|
| Jean-François Sammarcelli | 1 000 | 1 000 |
| Thierry Ortmans | 40 000 | 40 000 |
| FGTI (Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions) Représenté par Christian Schor | 100 000 | 100 000 |
| Amundi Représentée par Pierre Schereck | 150 000 | 350 000 |
| Matignon Développement 3 représentée par Grégoire Guinot puis Carole Boucher | 100 000 | 100 000 |
| Philippe Bresson | 10 000 | 10 000 |
| Patrice Couvegnes | 6 176 | 6 176 |
| Mazen Tamimi | 3 705 | 3 705 |
| Corinne Calendini | 189 002 (Axa via NextStage Croissance) | 189 002 (Axa via NextStage Croissance) |
| Mishal Kanoo | 30 000 | 30 000 |

La société n'ayant pas de salarié, il n'y a pas de représentants du personnel au sein du Conseil de Surveillance.

**ROLE ET FONCTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Au cours de l'année 2016, le Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois. Le taux de présence aux réunions du Conseil de Surveillance a été de 71,15 % (pouvoirs inclus).

| | Taux de présence (ou représentation) 2016 |
|---|---|
| Jean-François Sammarcelli | 6 fois présent |
| Thierry Ortmans | 6 fois présent |
| FGTI (Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions) Représenté par Christian Schor | 1 fois présent, 3 fois représenté |
| Amundi Représentée par Pierre Schereck | 5 fois présent |

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

| | |
|---|---|
| Malignon Développement 3 représentée par Grégoire Guinot puis Carole Boucher | 4 fois présent, 1 fois représenté |
| Philippe Bresson | 5 fois présent |
| Patrice Couvegnes | 2 fois présent |
| Mazen Tamimi | 2 fois présent |
| Corinne Calendini | 1 fois présent, 1 fois représenté (sur 2 CS) |
| Mishal Kanoo | 0 fois présent (sur 2), pouvoirs juridiquement non recevables |

Le Conseil a examiné les rapports de la gérance sur :
- les informations concernant les valorisations des sociétés du portefeuille,
- les situations trimestrielles et les arrêtés semestriel et annuel, ainsi que
- le reporting analytique.

Il a également revu la stratégie d'investissement et de gestion de la trésorerie.
Il a présenté ses recommandations sur les opportunités de placement. Il a, en particulier, revu en détail les méthodes de valorisation.

Il a donc pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur :
- le Conseil de Surveillance est régulièrement informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société ;
- les membres du Conseil de Surveillance reçoivent l'information utile à tout moment (y compris entre les réunions du Conseil) dès lors que l'importance ou l'urgence de l'information l'exige.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil de Surveillance poursuivra l'amélioration continue de ses travaux.

Fonctionnement du Comité d'Audit

Aux termes de la décision du conseil de surveillance du 9 décembre 2015, le Conseil de Surveillance de la Société a décidé la création de deux comités, le Comité d'Audit et le Comité des Nominations et des Rémunérations, chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet à leur examen.

Le Comité d'Audit est composé de :
- Jean-François Sammarcelli (Président),
- Carole Boucher,
- Christian Schor

Le rôle du comité d'audit est notamment d'exercer un contrôle sur les comptes (dont l'ANR) et les valorisations dans le cadre du conseil de surveillance. La valorisation des participations non cotées est revue de façon indépendante par le cabinet Sorgem de manière semestrielle a minima.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations composé de trois membres :
- Patrice Couvégnes (Président)
- Jean-Francois Sammarcelli
- Thierry Ortmans.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de cette année 2016, le Comité d'Audit s'est réuni trois fois pour exercer son contrôle sur les comptes de la Société et étudier les procédures de contrôle interne mises en place par la NextStage AM. Le taux de participation à ces réunions s'élève à 66 % (au moins deux membres sur trois à chaque comité).

Dans le cadre de ses travaux qui ont principalement consisté en la revue des comptes sociaux, du reporting analytique, des valorisations des sociétés du portefeuille, du reporting de la gérance, le Comité d'Audit a auditionné les Commissaires aux Comptes et la direction financière lors des arrêtés trimestriels. Il a également pris connaissance des rapports du cabinet PCI, contrôleur interne délégué de NextStage AM

Les travaux du Comité d'Audit ont couvert chacun des points définis par l'article L.823-19 du Code de Commerce et le rapport du groupe de travail de l'AMF, présidé par M. Poupart-Lafarge, du 22 juillet 2010, à savoir le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière avec une attention toute particulière sur la détermination de la valorisation des sociétés du portefeuille ; de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux Comptes en interrogeant à plusieurs reprises les contrôleurs légaux sur leurs diligences et en particulier dans le domaine du contrôle des valorisations des titres ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le Comité a revu systématiquement :

- les comptes sociaux ;
- les comptes IFRS ;
- les tableaux de bord analytiques ;
- les règles d'évaluation ;
- le suivi de la performance des sociétés du portefeuille (Ebitda, dettes), comme sous-jacent à la valorisation sur la base de multiples comparables ;
- la bonne application des procédures de contrôle interne de NextStage AM dans la partie de son activité qui concerne la Société.

Le Comité a rendu régulièrement compte de ses travaux au Conseil de Surveillance.

En 2017, le Comité d'Audit continuera de se réunir chaque trimestre, avant l'arrêté de chaque situation trimestrielle. Il prendra en compte toutes les missions prévues par les textes. Le Comité d'Audit pourra bénéficier :

- de la présentation des Commissaires aux Comptes soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues ;
- des travaux liés à la valorisation réalisés par le cabinet Sorgem
- d'une présentation du directeur financier portant sur les résultats, les risques et les engagements hors-bilan significatifs de la Société ;
- de l'audition des Commissaires aux Comptes, des directeurs financiers et comptables ;
- de l'audition des responsables du contrôle interne et du contrôle des risques ;
- de la possibilité de recours à tout expert extérieur jugé nécessaire.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre de leur activité de dirigeants du gérant, la rémunération des dirigeants trouve son fondement dans l'activité de gestion de véhicules d'investissement dont la Société fait partie. Au regard de la rémunération des dirigeants, la Société contribue à cette dernière au regard des critères suivants :

- Temps de travail des dirigeants consacré à la Société, soit de 30% à 90% en fonction de l'activité de la Société (investissements réalisés, suivi des participations en portefeuille, vie de la Société)
- Chiffre d'affaires représenté par la Société dans le résultat du gérant (dépendant de la Société mais également des autres véhicules d'investissement sous gestion)
- Suivi des participations du portefeuille (dont certaines peuvent faire l'objet de co-investissements avec d'autres véhicules d'investissement gérés par le Gérant)

- Répartition des frais supportés par le gérant rémunérés au titre de la Commission de gestion (locaux, biens meubles, frais courants, salaires, déplacements, etc.)

Ces clés de répartitions ne permettent pas de définir des critères objectifs permettant une analyse quantitative de la rémunération des dirigeants relative à la gestion de la Société.

Il est ici rappelé que le gérant est une Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF à exercer les activités visées dans son dossier d'agrément et programme d'activité. La liste des activités autorisées du gérant sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers. Au titre des activités autorisées par son dossier d'agrément, le gérant gère ou conseille des fonds d'investissement alternatifs de capital investissement, engendrant des revenus dont les montants sont variables en fonction : du nombre de fonds et de l'encours géré ou conseillé ; du montant des commissions de gestion appliquées aux FIA gérés ou conseillés, ainsi que des activités annexes autorisées par le programme d'activité du gérant.

A ce titre et au regard des contrôles existants au titre de la réglementation AIFM sur la rémunération des dirigeants, la Société n'est pas en mesure de soumettre à un mécanisme de « *Say on Pay* » la rémunération des dirigeants aux actionnaires de la Société qui seront amenés lors de l'assemblée générale du 8 juin 2017 à émettre un avis sur la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Grégoire Sentilhes et à Jean-David Haas, en qualité de gérant au sein NextStage AM.

S'agissant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2015 et versés en 2016 aux membres du Conseil de Surveillance, ils se sont montés à 29 167 euros bruts, répartis de la manière suivante :

| Mandataires sociaux non dirigeants | Montants versés au titre de l'exercice 2015 |
|---|---|
| Jean-François Sammarcelli, président du conseil de surveillance | |
| Jetons de présence | 29 167 |
| Autre rémunération | 0 |
| Thierry Ortmans, membre du conseil de surveillance | |
| Jetons de présence | 0 |
| Autre rémunération | 0 |
| FGTI, membre du conseil de surveillance représenté par Christian Schor | |
| Jetons de présence | 0 |
| Autre rémunération | 0 |
| Amundi, membre du conseil de surveillance représenté par Pierre Schereck | |
| Jetons de présence | 0 |
| Autre rémunération | 0 |
| Matignon Développement 3, membre du conseil de surveillance représenté par Carole Boucher | |
| Jetons de présence | 0 |
| Autre rémunération | 0 |
| Philippe Bresson, membre du conseil de surveillance | |
| Jetons de présence | 0 |
| Autre rémunération | 0 |
| Patrice Couvegnes, membre du conseil de surveillance | |
| Jetons de présence | 0 |
| Autre rémunération | 0 |

| Mandataires sociaux non dirigeants | Montants versés au titre de l'exercice 2015 |
|---|---|
| Mazen Tamimi, membre du conseil de surveillance | |
| Jetons de présence | 0 |
| Autre rémunération | 0 |
| Corinne Calendini, membre du conseil de surveillance | |
| Jetons de présence | 0 |
| Autre rémunération | 0 |
| Mishal Kanoo, membre du conseil de surveillance | |
| Jetons de présence | 0 |
| Autre rémunération | 0 |

**AUTRES ELEMENTS DE GOUVERNANCE**

Gestion des conflits d'intérêts

- Réglementation applicable

Conformément aux dispositions de l'article L. 533-10 du Code monétaire et financier ainsi que des articles 313-18 à 313-22 et 318-12 à 318-14 du Règlement général de l'AMF, NextStage AM, en sa qualité de société de gestion de la Société, est tenue de mettre en place une procédure de gestion des conflits d'intérêts, laquelle a pour objet d'empêcher les conflits d'intérêts de porter atteinte aux intérêts de ses clients[1] et, en particulier, de la Société et de ses actionnaires.

Pour les besoins de la gestion des conflits d'intérêts, la procédure et le traitement des conflits d'intérêts nécessitent de ne pas dissocier de règles d'application entre la Société NextStage et son gérant NextStage AM, notamment du fait des conflits d'intérêts pouvant être constatés entre les différents véhicules d'investissements gérés par le Gérant, ainsi que des cas de co-investissements entre cesdits véhicules.

Lorsqu'un conflit d'intérêts potentiel ou avéré est susceptible d'impacter la Société, celui-ci est soumis au Comité d'audit et Conseil de surveillance.

S'agissant des conflits d'intérêts liés aux co-investissements entre les fonds gérés ou conseillés par NextStage AM, NextStage AM se conforme en tout état de cause aux dispositions impératives du règlement de déontologie de l'AFIC AFG relatif aux sociétés de gestion de portefeuille relatives au traitement de situations de conflits d'intérêts liées notamment aux situations de co-investissements et de transferts de participations des fonds gérés ou conseillés par NextStage AM.

Les conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre des activités de la Société et du Gérant et identifiés à la date de publication du présent document sont notamment ceux entre :

- d'une part, NextStage AM, les Personnes Concernées ou les personnes liées à NextStage AM par une relation de contrôle et, d'autre part, la Société ou les clients de NextStage AM ;
- entre deux clients de NextStage AM.
- Les différents fonds gérés par NextStage AM ainsi qu'avec la Société

NextStage AM a mis en place une procédure encadrant les co-investissements entre les véhicules d'investissement gérés ou avec des tiers. Chaque conflit d'intérêts avéré identifié est traité et mentionné dans les rapports relatifs au(x) véhicule(s) d'investissement concerné(s).

[1] A savoir toute personne physique ou morale ou entité détenant des parts ou actions des fonds gérés ou conseillés par NextStage AM.

NextStage AM a désigné un Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) plus particulièrement chargé du suivi des procédures de contrôle de la conformité et de contrôle interne de NextStage AM et chargé à ce titre de veiller à la mise en œuvre de la procédure de gestion des conflits d'intérêts. Ce dernier rend compte au Comité d'audit et Conseil de surveillance de NextStage SCA le cas échéant.

- Méthodologie

*(a) Identification et gestion des conflits d'intérêts*

Le processus d'identification et de gestion des situations de conflits d'intérêts au sein de NextStage AM est appliqué aux Personnes Concernées dans le cadre des activités suivantes :

- commercialisation et gestion de fonds,
- conseil en investissement,
- relations avec les clients, prestataires ou autres parties.

NextStage AM a en particulier identifié les situations suivantes plus particulièrement susceptibles de générer un conflit d'intérêts et sur lesquelles elle porte une attention spécifique :

- situation dans laquelle une Personne Concernée est susceptible de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière,
- situation dans laquelle une Personne Concernée a un intérêt au résultat d'un service fourni ou d'une transaction réalisée pour le compte d'un client,
- situation dans laquelle une Personne Concernée est incitée à privilégier les intérêts d'un autre client ou groupe de client par rapport aux intérêts d'un client auquel un service est fourni,
- situation dans laquelle une Personne Concernée doit recevoir d'une personne autre que le client un avantage en relation avec le service fourni au client.

Le cas échéant, ces conflits d'intérêts peuvent impacter l'activité de gestion de la Société.

*(b) Remontée et traitement du conflit d'intérêts*

Toute Personne Concernée se trouvant en face d'une situation potentielle de conflits d'intérêts doit en informer immédiatement le RCCI de NextStage AM.

Le RCCI analyse la nature, les causes et les conséquences du conflit d'intérêts potentiel et prend les mesures appropriées pour en encadrer le risque de conflits et notamment ses conséquences immédiatement ou ultérieures.

- La réponse apportée à une situation de conflit d'intérêts (même potentielle) doit être conforme avec les réponses précédemment apportées à une situation équivalente. A défaut, elle doit prendre en compte les critères suivants ;
- Interdire ou contrôler les échanges d'informations entre les Personnes Concernées exerçant des activités comportant un risque de conflit d'intérêts lorsque l'échange de ces informations peut léser les intérêts d'un ou plusieurs clients ;
- surveiller séparément les Personnes Concernées dont les principales fonctions consistent à exercer des activités pour le compte de certains clients ou leur fournir des services lorsque les intérêts de ces clients peuvent entrer en conflit ou lorsque ces Personnes Concernées représentent des intérêts différents, y compris ceux du prestataire, pouvant entrer en conflit ;
- supprimer tout lien direct entre la rémunération des personnes concernées exerçant principalement une activité particulière et la rémunération d'autres Personnes Concernées exerçant principalement une autre activité ou les revenus générés par ces autres personnes, lorsqu'un conflit d'intérêts est susceptible de se produire en relation avec ces activités ;
- interdire ou limiter l'exercice par toute personne d'une influence inappropriée sur la façon dont une Personne Concernée exerce ses activités ;

- interdire ou contrôler la participation simultanée ou consécutive d'une Personne Concernée à plusieurs services d'investissement ou connexes ou autres activités lorsqu'une telle participation est susceptible de nuire à la gestion adéquate des conflits d'intérêts ;
- s'assurer qu'une Personne Concernée ne peut qu'en sa qualité de préposé de NextStage AM et pour le compte de celle-ci fournir des prestations de conseil rémunérées à des sociétés dont les titres sont détenus dans la Société ou les OPCVM gérés ou dont l'acquisition est projetée.

Si l'adoption ou la mise en œuvre concrète d'une ou plusieurs de ces mesures et procédures ne permet pas d'assurer le degré d'indépendance requis, le RCCI prend toutes les mesures et procédures supplémentaires ou de substitution qui s'avéreront nécessaires.

Le RCCI met en œuvre les actions correctrices destinées à éviter ou limiter la survenance du conflit d'intérêts identifié, notamment en modifiant ou en adoptant les procédures nécessaires et/ou en renforçant les contrôles si de telles actions sont envisageables.

Lorsque ces mesures adoptées par le RCCI ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts des clients sera évité, NextStage AM informe clairement ceux-ci, avant d'agir en leur nom, de la nature générale ou de la source de ces conflits d'intérêts. Une copie du courrier adressé au client est archivée.

Lorsque le conflit d'intérêts impacte la Société, le RCCI agit en informant régulièrement le Comité d'audit de la Société, le Conseil de surveillance ainsi que le Président du Comité d'audit et Conseil de surveillant, dont il recueille l'avis par tout moyen.

Le RCCI tient et met à jour un registre consignant les services ou activités pour lesquels un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients s'est produit ou est susceptible de se produire.

En cas de développement d'une nouvelle activité ou de modification de l'organisation de NextStage AM, le RCCI consigne dans ce même registre les conflits d'intérêts qui pourraient se produire et les procédures mises en place pour l'éviter.

*(c) Archivage et tenue d'un registre des conflits d'intérêts*

Tous les documents relatifs à la détection et à la résolution d'un conflit d'intérêts sont archivés en tant que tels.

Le registre des conflits d'intérêts applicable à NextStage AM est constitué au fil de l'eau par les fiches de conflits qui sont renseignées par le RCCI.

Au cours de l'exercice 2016, la Société a analysé huit situations de potentiels conflits d'intérêts concernant NextStage AM ou NextStage. Sur ces huit situations, une a concerné NextStage a été considérée comme un conflit d'intérêts avérés (transferts de la participation CoorpAcademy). Ce conflit d'intérêts a été soumis au Conseil de surveillance de la Société du 21 septembre 2016 qui a donné son accord sur l'opération après s'être assuré que l'ensemble des mesures aient été prises afin que le transfert soit conforme à la réglementation en vigueur (et notamment, fixation du prix avec l'intervention d'experts indépendants) et soit traité dans l'intérêt des actionnaires et porteurs de parts des différents véhicules d'investissements concernés..

**PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE AU SEIN DE LA SOCIETE**

**ORGANISATION GENERALE**

Les procédures relatives à NextStage sont indissociables de celles de NextStage. Dans la suite de ce document, sauf précision, le terme « la Société » désignera à la fois NextStage et NextStage AM.

La traduction française du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) définit le contrôle interne ainsi :

« Globalement, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ».

Ce même rapport précise les composantes du contrôle interne :

- « environnement de contrôle ;
- évaluation des risques ;
- activités de contrôle : application des normes et procédures qui contribuent à garantir la mise en œuvre des orientations émanant du management ;
- information et communication : l'information pertinente doit être identifiée, recueillie et diffusée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assumer ses responsabilités ;
- pilotage : les systèmes de contrôle interne doivent eux-mêmes être contrôlés afin que soient évaluées dans le temps, les performances qualitatives ».

Un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

La Société dispose, notamment via l'organisation opérationnelle du gérant NextStage AM, d'un recueil de procédures adapté à ses activités et régulièrement mis à jour pour prendre en compte tant ses évolutions organisationnelles que les changements réglementaires qui s'appliquent à ses activités.

## PRINCIPALES ACTIONS MENEES EN 2016

Parmi les contrôles effectués en cours d'année au sein du gérant, citons :

- le contrôle de conformité de la prévention et du traitement des situations potentielles de conflits d'intérêts ;
- la formation et le contrôle de la conformité de l'application des procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- le respect des règles de déontologie par le personnel de NextStage AM ;
- le respect des contraintes d'investissements (quotas)
- le respect et la formalisation des règles de valorisation des participations en portefeuille ;
- le respect de la réglementation applicable à la politique de vote aux assemblées générales ;
- le contrôle des placements de trésorerie ;
- plus généralement, le respect par la société de ses obligations organisationnelles es qualité de société de gestion agréée par l'AMF.

Aucune anomalie significative n'a été relevée. Néanmoins, les procédures continuent d'être renforcées et adaptées.

## IDENTIFICATION DE DÉFAILLANCES OU INSUFFISANCES GRAVES DE CONTRÔLE INTERNE

Aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne susceptible d'impacter négativement NextStage n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

Ce rapport n'a pas pour objet de décrire les procédures en détail. Au travers de la description de l'organisation et des principes de contrôle interne, nous vous avons synthétisé les grands axes de fonctionnement de notre contrôle interne.

L'année 2016 a vu, entre autres choses, la poursuite des actions récurrentes de contrôle interne, la mise en place d'actions et d'indicateurs spécifiques liés à la gestion de NextStage et l'intégration des nouveaux collaborateurs venus renforcer l'équipe de NextStage AM, ainsi que l'accueil de nouveaux membres du Conseil de surveillance.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'enjeu principal de l'année 2017 sera de déployer les fonds disponibles dans le respect de la politique d'investissement et des procédures internes. Par ailleurs, nous poursuivrons nos efforts et la mise en œuvre d'actions correctives si nous-mêmes ou nos contrôleurs venions à identifier des faiblesses ou des omissions.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance le 2 mars 2017.

Le Président du Conseil de Surveillance

Certifié conforme

**NEXTSTAGE**

Société en commandite par actions
Siège social : 19, avenue George V – 75008 Paris
810 875 039 R.C.S. Paris

**RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**
**A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

Chers actionnaires,

Dans la perspective de l'assemblée générale annuelle de NextStage SCA (la « Société ») appelée à se tenir le 8 juin 2017, le conseil de surveillance vous présente ci-après son rapport annuel au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, conformément aux dispositions de l'article L. 226-9, alinéa 3, du Code de commerce.

En application de ces dispositions, il appartient notamment au conseil de signaler dans son rapport les éventuelles irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes annuels. Par souci de transparence, outre le résultat de son examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, le conseil de surveillance a souhaité vous rendre compte dans le présent rapport de sa mission de contrôle permanent de la gestion de la Société au cours de cet exercice. Ce rapport annuel intègre également l'avis indicatif du conseil sur les projets de résolutions présentés à l'assemblée annuelle et le rapport spécial du conseil sur les conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de commerce.

Le conseil vous précise à cet égard avoir été régulièrement tenu au courant de l'activité de la Société et son évolution tout au long de l'exercice par le gérant unique, la société NextStage$^{AM}$, notamment à l'occasion des réunions du conseil.

Le gérant a tenu à disposition des membres du conseil de surveillance, dans les délais requis, l'ensemble des documents et éléments nécessaires à un exercice effectif de sa mission. En prévision de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice 2016, le conseil de surveillance a plus particulièrement pu examiner les comptes annuels, le rapport de gestion du gérant, le texte des résolutions proposées à l'assemblée ; le gérant lui a en outre fourni l'ensemble des informations utiles relatives auxdits comptes, aux investissements en portefeuille, aux levées de fonds réalisées et envisagées et, plus largement, aux perspectives d'activité. Le conseil a pu obtenir des équipes du gérant toutes réponses à ses interrogations ; il a également pu s'entretenir avec le commissaire aux comptes de la Société.

De nombreux échanges ont eu lieu entre le gérant et le président du conseil durant l'exercice, avec notamment pour objet l'information du conseil sur les modalités de mise en œuvre de la stratégie de la Société.

## 1) COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

L'exercice écoulé ayant vu la nomination de nouveaux membres, le conseil a jugé opportun de rappeler brièvement sa composition et les principales modalités de son fonctionnement.

### 1.1) Composition du conseil de surveillance - Rémunération

Ainsi que le rappelle le rapport de gestion du gérant, le conseil de surveillance est entré en fonction le 11 juin 2015, date d'effet de la transformation de la Société, constituée sous forme de société par actions simplifiée, en société en commandite par actions.

Originellement, le conseil de surveillance était composé des six membres suivants, nommés par l'assemblée générale du 28 mai 2015 :

- M. Jean-François Sammarcelli, lequel a été nommé président du conseil de surveillance lors de la première séance du conseil qui s'est tenue le 12 juin 2015 ;
- FGTI (Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions, institué par l'article L 422-1 du code des assurances), avec pour représentant permanent au conseil M. Christian Schor ;
- Amundi, avec pour représentant permanent au conseil M. Pierre Schereck ;
- M. Patrice Couvegnes ;
- M. Mazen Tamimi ;
- M. Thierry Ortmans.

Le mandat de chacun de ces six membres est d'une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le conseil rappelle par ailleurs que, suivant décisions de l'assemblée générale du 6 janvier 2016, son effectif a été porté de six à huit membres suite à la nomination de :

- Matignon Développement 3, avec pour représentant permanant au conseil Mme Carole Boucher ;
- M. Philippe Bresson.

Le mandat de chacun de ces deux nouveaux membres est d'une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le conseil rappelle également que, suivant décisions de l'assemblée générale du 2 novembre 2016, son effectif a été porté de huit à dix membres suite à la nomination de :

- Mme Corinne Calendini ;

- M. Mishal Kanoo.

Le mandat de chacun de ces deux nouveaux membres est d'une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Pour mémoire, l'assemblée générale du 6 janvier 2016 a fixé l'enveloppe globale des jetons de présence versés au conseil de surveillance et à répartir par le conseil entre ses membres, à savoir :

- pour la période précédant l'admission des actions ordinaires de la Société aux négociations sur un marché réglementé : une somme annuelle de 50 000 euros, qui sera payée *prorata temporis* au titre du premier exercice social clos le 31 décembre 2015 et au titre de l'exercice au cours duquel interviendra la cotation des actions ordinaires de la Société ; et
- à compter du premier jour de cotation sur un marché réglementé des actions ordinaires de la Société : une somme annuelle de 200 000 euros, qui sera payée *prorata temporis* au cours de la première année de cotation.

Pour l'exercice 2016, le conseil a alloué une rémunération de 50 000 euros au Président et une absence de rémunération pour les membres.

1.2] Activité du conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'est réuni à six reprises, les 10 mars, 3 juin, 21 septembre, 10 octobre, 15 novembre et 7 décembre 2016.

Lors de sa réunion du 10 octobre 2016, le conseil a notamment approuvé le principe de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le comité des nominations et rémunérations s'est réuni une fois, le 3 juin 2016.

Le comité d'audit s'est réuni à trois reprises, les 8 mars, 16 septembre et 7 décembre 2016.

1.3) Objectifs

Le conseil rappelle que les actions de la Société sont admises sur le marché Euronext Paris depuis décembre 2016.

A ce titre, la gouvernance de la Société est appelée à évoluer.

S'agissant du conseil, les objectifs concernent notamment :

- l'indépendance de ses membres

Le conseil doit désormais comporter en son sein un nombre de membres indépendants représentant au moins la moitié du nombre total des membres composant le Conseil. Cette exigence est respectée, sont indépendants :

- Monsieur Jean-François Sammarcelli, Président du Conseil de surveillance ;
- FGTI, représentée par Monsieur Christian Schor ;
- Monsieur Patrice Couvegnes ;
- Monsieur Mazen Tamimi ;
- Monsieur Thierry Ortmans ;
- Monsieur Philippe Bresson ;
- Monsieur Mishal Kanoo.

Le conseil prend acte que le comité des nominations examine régulièrement la situation de chacun des membres du conseil par rapport aux critères d'indépendance énoncés dans le règlement intérieur. En outre, toute nouvelle nomination sera examinée à l'aune de ces critères.

- la représentation équilibrée en son sein, notamment entre les hommes et les femmes

  Sur ce point, le conseil, rappelle l'objectif de parvenir à une représentation minimum de 20% de femmes dès l'IPO puis 40%. A ce titre, le Conseil propose la nomination de membres féminins au conseil à l'assemblée générale du 8 juin 2017.

  Le conseil relève par ailleurs que plusieurs nationalités sont d'ores et déjà représentées au conseil.

2) EXAMEN DES COMPTES ANNUELS - APPRÉCIATION DE LA GESTION

Dans le cadre de la préparation de l'assemblée générale annuelle, le comité d'audit et le conseil de surveillance ont examiné les comptes annuels au 31 décembre 2016, étant précisé que cet examen a porté à la fois :

- sur les comptes sociaux établis selon les normes comptables françaises, qui, conformément à la règlementation en vigueur, sont ceux soumis à l'approbation des actionnaires ; et
- sur les comptes de la Société établis selon les normes IFRS, la Société ayant décidé d'adopter les normes IFRS dès sa constitution : une double comptabilité – en normes françaises et en normes IFRS – est donc tenue.

Cet examen, complété par l'étude des autres documents comptables transmis par le gérant, l'analyse du rapport de gestion de la gérance et les échanges intervenus avec le commissaire aux comptes et le gérant, n'appelle aucune observation particulière de la part du conseil.

Le conseil n'a relevé aucune inexactitude ou irrégularité dans les comptes présentés par le gérant. Les commentaires développés par le gérant sur les comptes et les résultats de l'exercice social dans son rapport à l'assemblée annuelle paraissent complets et exacts au conseil, lequel renvoie donc le lecteur audit rapport du gérant.

Le conseil rappelle également que la Société a opté pour le régime fiscal des sociétés de capital-risque (« SCR »).

Le conseil de surveillance donne un avis favorable à l'approbation sans réserve des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2016. Il approuve également la proposition du gérant d'affecter le résultat de l'exercice, à savoir une perte de 3 545 724 euros, en totalité au compte « Report à nouveau ».

De manière générale, le conseil de surveillance indique avoir apprécié la régularité et l'exhaustivité des informations reçues du gérant, ainsi que la qualité et la transparence des échanges avec les équipes du gérant. Des points réguliers ont en particulier été faits sur les investissements réalisés par la Société ou à l'étude, les levées de fonds en cours ou envisagées et le calendrier de l'IPO intervenue en décembre 2016. Le conseil a ainsi pu, conformément à la mission de contrôle lui étant impartie, apprécier la situation générale et les perspectives de la Société.

En tant qu'appréciation de la gestion, le conseil de surveillance exprime sa satisfaction sur la gestion financière par le Gérant, conforme à la stratégie d'investissement de NextStage et sur laquelle le conseil a régulièrement eu l'occasion d'échanger avec le Gérant. Le conseil de surveillance salue la performance financière, qui a notamment déjà permis d'absorber les frais liés à l'introduction sur le marché règlement d'Euronext Paris. Le conseil de surveillance salue également la réalisation de l'introduction en bourse, qui respecte les engagements pris auprès des investisseurs et permet de poursuivre les objectifs de la Société, soit la réalisation d'investissements sans contrainte de durée.

3) EXAMEN DES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES DE L'EXERCICE

(A) Lors de sa réunion du 20 avril 2017, le conseil de surveillance, sur la base des éléments transmis par le gérant, a pris acte qu'aucune convention visée par l'article L. 226-10 du Code de commerce n'avait été conclue par la Société sur l'exercice.

Le conseil de surveillance a néanmoins été informé de la conclusion par la Société, sous sa forme antérieure de société par actions simplifiée, d'une convention visée par l'article L. 227-10 du Code de commerce, autorisée par l'assemblée générale du 28 mai 2015. Le rapport du gérant comporte toutes indications sur l'objet de cette convention qui n'appelle pas d'observations de la part du conseil de surveillance.

(B) Le conseil de surveillance a également été informé de la conclusion le 26 mars 2015, d'une convention d'hébergement à titre gratuit signée entre NextStage[AM], actuel gérant de la Société, et la société, non préalablement autorisée par le conseil.

4) DISPOSITIONS DU CODE AFEP MEDEF

La Société a opté pour l'application du code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF (le « Code »).

En application du Code ainsi que de la législation en vigueur, la Société doit en principe soumettre au vote la rémunération des dirigeants. Cette dernière ne bénéficiant d'aucun dirigeant personne physique, n'est pas en mesure de soumettre une telle rémunération à un principe de « Say on Pay ».
Au titre de leur activité de dirigeants du gérant, la rémunération des dirigeants de NextStage AM trouve son fondement dans l'activité de gestion de véhicules d'investissement dont la Société fait partie. Au regard de la rémunération des dirigeants, la Société contribue à cette dernière au regard des critères suivants :

- Temps de travail des dirigeants consacré à la Société, soit de 30% à 90% en fonction de l'activité de la Société (investissements réalisés, suivi des participations en portefeuille, vie de la Société)
- Chiffre d'affaires représenté par la Société dans le résultat du gérant (dépendant de la Société mais également des autres véhicules d'investissement sous gestion)
- Suivi des participations du portefeuille (dont certaines peuvent faire l'objet de co-investissements avec d'autres véhicules d'investissement gérés par le Gérant)
- Répartition des frais supportés par le gérant rémunérés au titre de la Commission de gestion (locaux, biens meubles, frais courants, salaires, déplacements, etc.)

Ces clés de répartitions ne permettent pas de définir des critères objectifs permettant une analyse quantitative de la rémunération des dirigeants relative à la gestion de la Société.

Il est ici rappelé que le gérant est une Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF à exercer les activités visées dans son dossier d'agrément et programme d'activité. La liste des activités autorisées du gérant sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (voir le tableau ci-après).

Au titre des activités autorisées par son dossier d'agrément, le gérant gère ou conseille des fonds d'investissement alternatifs de capital investissement, engendrant des revenus dont les montants sont variables en fonction : du nombre de fonds et de l'encours géré ou conseillé ; du montant des commissions de gestion appliquées aux FIA gérés ou conseillés, ainsi que des activités annexes autorisées par le programme d'activité du gérant.

A ce titre et au regard des contrôles existants au titre de la réglementation AIFM sur la rémunération des dirigeants, la Société n'est pas en mesure de soumettre à un mécanisme de « *Say on Pay* » la rémunération des dirigeants du gérant aux actionnaires de la Société.

**5) CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES**

Le conseil a pris connaissance et validé de rapport du Président du conseil de surveillance sur les travaux du conseil de surveillance et le contrôle interne lors de sa séance du 2 mars 2017, qui n'appelle pas de commentaires particuliers.

**6) EXAMEN DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Le conseil de surveillance a pris connaissance des projets de résolutions devant être soumis au vote de l'assemblée générale annuelle.

L'objet de ces résolutions est résumé ci-après :

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Première résolution : modification des stipulations de l'article 14 des statuts de la société pour permettre la création d'un collège de censeurs au conseil de surveillance.

- Deuxième résolution : délégation de compétence à consentir à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de NextStage Croissance.

- Troisième résolution : délégation de compétence à consentir à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions de préférence de catégorie C avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées.

- Quatrième résolution : autorisation à donner à la gérance en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Cinquième résolution : approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

- Sixième résolution : quitus à la gérance.

- Septième résolution : affectation du résultat de l'exercice.

- Huitième résolution : approbation des conventions et engagements réglementés.

- Neuvième et Dixième résolutions : nominations de censeurs.

- Onzième, Douzième et Treizième, Quatorzième résolutions : nominations de nouveaux membres du Conseil de surveillance.

- Quinzième résolution : fixation de la rémunération des membres du conseil de surveillance.

- Seizième résolution : autorisation à donner à la gérance en vue de l'achat par la Société de ses propres actions.

- Dix-septième résolution : délégation de pouvoirs pour les formalités.

Ces projets de résolutions, qui vous sont plus amplement présentés dans le rapport du gérant à l'assemblée, n'appellent pas d'observations particulières de la part du conseil de surveillance. Ainsi et au vu de ce qui précède, le conseil de surveillance invite l'assemblée à adopter de chacune de ces résolutions.

* *
*

Le présent rapport a été présenté, discuté et approuvé par le conseil de surveillance dans sa séance du 20 avril 2017.

**Le conseil de surveillance**
Par son président : M. Jean-François Sammarcelli

**NEXTSTAGE**
*Société en commandite par actions au capital de 5.748.387 euros*
*Siège social : 19, avenue George V – 75008 Paris*
*RCS Paris 810 875 039*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 08 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le huit juin à dix heures,

Les actionnaires de la société NextStage, société en commandite par actions au capital de 5.748.387 euros, divisé en 1.916.129 actions d'une valeur nominale de 3 euros chacune, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 810 875 039, dont le siège social est sis 19, avenue George V – 75008 Paris (la "Société") se sont réunis en assemblée générale mixte (Ordinaire et Extraordinaire) le jeudi 8 juin 2017 à 10 heures, à la Maison du Danemark, sise 142, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris, sur convocation du président du Conseil de surveillance.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, et qui a été émargée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée est représentée par Monsieur Jean-François Sammarcelli, pris en sa qualité de président du Conseil de surveillance de la Société.

TETHYS, représentée par M. Arnaud Benoit, et FGTI, représentée par Christian Schor, actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, et acceptant cette fonction, sont désignés en qualité de scrutateurs.

Me Hervé de Kervasdoué, avocat associé du cabinet BG2V, acceptant cette fonction, est désigné en qualité de secrétaire.

La société KPMG, représentée par Monsieur Gérard Gaultry, commissaire aux comptes titulaire de la Société, dûment convoqué, est présent.

La société RSM, représentée par Monsieur Fabien Crégut, commissaire aux comptes titulaire de la Société, dûment convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 1.296.495 actions avec droit de vote sur les 1.437.098 actions avec droit de vote composant le capital social de la Société.

Le président, après avoir constaté que l'assemblée réunissait plus du quart des actions ayant le droit de vote, déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement comme assemblée générale tant ordinaire qu'extraordinaire.

Il informe l'assemblée de la présence de tiers et que la Société n'a pas reçu de demande de dépôt de résolutions de la part de ses actionnaires.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les lettres de convocation à l'assemblée générale adressées à tous les actionnaires détenteurs de titres au nominatif depuis un mois au moins avant la date de l'avis de convocation ;
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation à l'assemblée générale adressée au commissaire aux comptes ;

- la feuille de présence à l'assemblée générale à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- la plaquette des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 (bilan, compte de résultat et annexes) ;
- les rapports du gérant et du conseil de surveillance à l'assemblée générale ;
- les rapports du commissaire aux comptes à l'assemblée générale ;
- la copie de l'accord de l'associé commandité sur les propositions soumises au vote de l'assemblée générale ;
- l'ordre du jour de l'assemblée générale ;
- le texte des résolutions.

Le président fait observer que la présente assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais requis, ce dont l'assemblée générale lui donne acte.

Plus généralement, les actionnaires présents et représentés reconnaissent avoir pu prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations leur permettant de se prononcer en tout connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation, de sorte que leur droit d'information concernant les questions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée est pleinement satisfait.

Le président indique que l'assemblée est donc appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

***De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :***

**[...]**

***De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :***

- Approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés ;

**[...]**

- Délégation de pouvoirs pour les formalités.

Puis, le président présente à l'assemblée, sous une forme résumée, les rapports du gérant et du Conseil de surveillance, ainsi que le rapport du président du Conseil sur les travaux du Conseil et le contrôle interne, rappelant que ces documents sont à la disposition des actionnaires dans le dossier remis et/ou dans le document de référence. Dans ce cadre, le Président explique les évolutions de la gouvernance de la Société, ainsi que les choix réalisés en matière de RSE et de rémunération des dirigeants.

L'assemblée générale en prend acte.

[...]

Puis personne ne demandant plus la parole, après un rappel du quorum atteint, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour, en corrigeant le texte des résolutions proposées de quelques erreurs matérielles n'affectant pas leur compréhension.

[...]

**Cinquième résolution**
*Approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2016*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de la gérance sur l'activité et la situation de la Société, du rapport du conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 2016,

approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes sociaux dudit exercice, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports,

constate, en application des dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, sont d'un montant nul au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| Votes pour : | 1.296.499 |
| Votes contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

**Sixième résolution**
*Quitus à la gérance*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice social ouvert le 1er janvier 2016 et clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| Votes pour : | 1.296.499 |
| Votes contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

**Septième résolution**
*Affectation du résultat de l'exercice*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de la gérance sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2016,

constate que les comptes annuels font apparaître une perte d'un montant de 3 545 724,41 euros, et que

le compte report à nouveau était, à la clôture de l'exercice et avant affectation du résultat, débiteur d'une somme de somme de 1 607 848,45 euros,

décide, conformément à la proposition du conseil de surveillance, d'affecter l'intégralité du montant du résultat déficitaire de l'exercice, soit la somme de 3 545 724,41 euros, au compte report à nouveau,

prend acte que, du fait de cette affectation, le compte report à nouveau est désormais débiteur de la somme de 5 153 572,86 euros,

constate, en application des dispositions de l'article 243 du Code général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividendes aux actionnaires au cours des trois derniers exercices sociaux.

**Cette résolution, mise aux voix est adoptée de la manière suivante :**

| | |
|---|---|
| Votes pour : | 1.296.499 |
| Votes contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

**Huitième résolution**
*Approbation des conventions réglementées*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport annuel du conseil de surveillance et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements relevant des dispositions combinées des articles L.226-10, L.225-38 à L.225-43 du Code de commerce,

approuve ce rapport dans toutes ses dispositions ainsi que les conventions, engagements et opérations dont il fait état, conclus ou exécutés au cours de l'exercice 2016.

**Cette résolution, mise aux voix est adoptée de la manière suivante :**

| | |
|---|---|
| Votes pour : | 1.282.149 |
| Votes contre : | 14.350 |
| Abstentions : | 0 |

[...]

**Dix-septième résolution**
*Délégation de pouvoirs pour les formalités*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du gérant,

délègue tous pouvoirs au gérant ou au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes les formalités légales nécessaires.

**Cette résolution, mise aux voix est adoptée de la manière suivante :**

| | |
|---|---|
| Votes pour : | 1.296.499 |
| Votes contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

RSM Paris
26 Rue Cambacérès
75008 Paris
France

Certifié conforme

# NextStage S.C.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2016

NextStage S.C.A.

19, avenue George V - 75008 Paris

*Ce rapport contient 24 pages*

Référence : GG-171-03

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

RSM Paris
26 Rue Cambacérès
75008 Paris
France

NextStage S.C.A.

Siège social : 19, avenue George V - 75008 Paris
Capital social : €.5 748 387

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NextStage S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

KPMG RSM



## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la partie « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations et à vérifier que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes annexes des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'art. L. 225-102-1 du Code de commerce ne sont pas présentées dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification.

Paris La Défense, le 20 avril 2017

KPMG Audit
*Département de KPMG S.A.*

Gérard Gaultry
*Associé*

Paris, le 20 avril 2017

RSM Paris

Fabien Cregut
*Associé*

**NEXTSTAGE SCA**

Société en commandite par actions au capital de 5 476 182 euros
Siège social : 19, avenue George V
75008 PARIS
RCS PARIS 810 875 039

**Comptes annuels : Exercice clos le 31 décembre 2016**

NEXTSTAGE SCA — Arrêté au 31/12/2016

## Bilan Actif

| BILAN ACTIF | Du 01/01/2016 au 31/12/2016 | | | Au 31/12/2015 |
|---|---|---|---|---|
| | Brut | Amort. Prov. | Net | Net |
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| *Immobilisations incorporelles* | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de développement | | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | | | | |
| Fonds commercial | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | | | | |
| *Immobilisations corporelles* | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | | |
| Immobilisations en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| *Immobilisations financières* | | | | |
| Participations évaluées selon mise en équivalence | | | | |
| Autres participations | 36 429 942 | 300 000 | 36 129 943 | 21 784 662 |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Titres immobilisés de l'activité de portefeuille | | | | |
| Autres titres immobilisés | 5 608 913 | | 5 608 913 | 5 525 966 |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| TOTAL I | 42 038 855 | 300 000 | 41 738 855 | 27 310 628 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| *Stocks et en-cours* | | | | |
| Matières premières, autres approvisionnements | | | | |
| En-cours de production : - De biens | | | | |
| - De services | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commande | | | | |
| *Créances* | | | | |
| Clients et comptes rattachés | | | | |
| Autres | 167 897 | | 167 897 | 120 167 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | |
| *Valeurs mobilières de placement* | | | | |
| Actions propres | 98 081 | | 98 081 | |
| Autres titres | 92 135 033 | 16 776 | 92 118 257 | 59 234 462 |
| *Instruments de trésorerie* | | | | |
| *Disponibilités* | 6 441 343 | | 6 441 343 | 912 224 |
| *Charges constatées d'avance* | | | | |
| TOTAL II | 98 842 354 | 16 776 | 98 825 578 | 60 265 854 |
| Frais d'émission d'emprunt à étaler III | | | | |
| Primes de remboursement des obligations IV | | | | |
| Ecarts de conversion actif V | | | | |
| TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V) | 140 881 209 | 316 776 | 140 564 433 | 87 577 482 |

DELOITTE ACCOUNTING SERVICES — Page 1

## Bilan Passif

| BILAN PASSIF | | | Du 01/01/2016 Au 31/12/2016 | Du 26/03/2015 Au 31/12/2015 |
|---|---|---|---|---|
| CAPITAUX PROPRES | | | | |
| Capital social ou individuel | (dont versé) | 5 476 182 | 5 476 182 | 3 100 028 |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport | | | 138 915 193 | 84 833 750 |
| Ecarts de réévaluation | | | | |
| Ecart d'équivalence | | | | |
| Réserves : | - Légale | | | |
| | - Statutaires ou contractuelles | | | |
| | - Réglementées | | | |
| | - Autres | | | |
| Report à nouveau | | | (1 607 848) | (1 607 848) |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | | | (3 545 724) | |
| Subventions d'investissement | | | | |
| Provisions réglementées | | | | |
| | | TOTAL I | 139 237 802 | 86 775 933 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | | | |
| Produits des émissions de titres participatifs | | | | |
| Avances conditionnées | | | | |
| Autres | | | | |
| | | TOTAL I (bis) | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | | | |
| Provisions pour : | - Risques | | | |
| | - Charges | | | |
| | | TOTAL II | | |
| EMPRUNTS ET DETTES | | | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | | | |
| Autres emprunts obligataires | | | | |
| Emprunts et dettes : | - Auprès des établissements de crédit | | | |
| | - Financières diverses | | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | | 1 143 971 | 287 922 |
| Dettes : | - Fournisseurs et comptes rattachés | | 1 108 | |
| | - Fiscales et sociales | | | |
| | - Sur immobilisations et comptes rattachés | | 181 552 | 513 630 |
| Autres dettes | | | | |
| Instruments de trésorerie | | | | |
| Produits constatés d'avance | | | 1 326 631 | 801 552 |
| | | TOTAL III | | |
| Ecarts de conversion passif | | IV | | |
| | | TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV) | 140 564 433 | 87 577 485 |

## Compte de résultat

| COMPTE DE RESULTAT | Au 31/12/2016 | | | Au 31/12/2015 |
|---|---|---|---|---|
| | France | Exportation | Total | Total |
| Produits d'exploitation | | | | |
| Ventes de marchandises | | | | |
| Production vendue : - De biens | | | | |
| Production vendue : - De services | | | | |
| Chiffre d'affaires net | | | | |
| Production : - Stockée | | | | |
| Production : - Immobilisée | | | | |
| Subventions d'exploitation reçues | | | | |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges | | | | |
| Autres produits | | | | |
| TOTAL I | | | | |
| Charges d'exploitation | | | | |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane) | | | | |
| Variation de stocks (marchandises) | | | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | | |
| Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements) | | | | |
| Autres achats et charges externes * | | | 3 390 003 | 2 648 173 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | | |
| Salaires et traitements | | | | |
| Charges sociales | | | | |
| Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations | | | | |
| Dotations aux : - Provisions sur immobilisations | | | | |
| Dotations aux : - Provisions sur actif circulant | | | | |
| Dotations aux : - Provisions pour risques et charges | | | | |
| Autres charges | | | 95 000 | |
| TOTAL II | | | 3 485 003 | 2 648 173 |
| * Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier | | | | |
| * Y compris : - Redevances de crédit-bail immobilier | | | | |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | | | (3 485 003) | (2 648 173) |
| Bénéfice attribué ou perte transférée III | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré IV | | | | |
| Produits financiers | | | | |
| Produits financiers de participation | | | 92 203 | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé | | | 167 529 | 71 772 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | | | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 75 | |
| Différences positives de change | | | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | 947 | |
| TOTAL V | | | 260 754 | 71 772 |
| Charges financières | | | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | | 316 737 | 114 |
| Intérêts et charges assimilées | | | | |
| Différences négatives de change | | | | |
| Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements | | | 4 739 | |
| TOTAL VI | | | 321 476 | 114 |
| RESULTAT FINANCIER (V - VI) | | | (60 722) | 71 658 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI) | | | (3 545 724) | (3 576 514) |

## Compte de résultat (Suite)

| COMPTE DE RESULTAT (SUITE) | Au 31/12/2016 | Au 31/12/2015 |
|---|---|---|
| Produits exceptionnels | | |
| Sur opérations de gestion | | |
| Sur opérations en capital | | 1 408 710 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | |
| TOTAL VII | | 1 408 710 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Sur opérations de gestion | | |
| Sur opérations en capital | | 440 044 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | |
| TOTAL VIII | | 440 044 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) | | 968 666 |
| Participations des salariés IX | | |
| Impôts sur les bénéfices X | | |
| TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII) | 260 754 | 1 480 482 |
| TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) | 3 806 479 | 3 088 330 |
| BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) | (3 545 724) | (1 607 848) |

**NEXTSTAGE SCA**

Société en commandite par actions au capital de 5 476 182 euros
Siège social : 19, avenue George V
75008 PARIS
RCS PARIS 810 875 039

**SOMMAIRE ANNEXE**

**I GENERALITES**

1.1 Présentation de la société et de son activité
1.2 Evènements significatifs de l'exercice
1.3 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

**II REGLES ET METHODES COMPTABLES**

2.1 Traitement comptable des frais d'augmentation du capital
2.2 Immobilisations financières
2.3 Créances et dettes
2.4 Valeurs mobilières de placement
2.5 Provisions pour risques et charges
2.6 Reconnaissance des produits
2.7 Résultat exceptionnel
2.8 Option au régime fiscal des Sociétés de Capital Risque (SCR)

**III COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS**

3.1 Immobilisations financières
3.2 Valeurs mobilières de placement
3.3 Etat des créances et des dettes
3.4 Créances et dettes représentées par des effets de commerce
3.5 Charges à payer et produits à recevoir
3.6 Charges et produits constatés d'avance
3.7 Ventilation des produits financiers et charges financières
3.8 Ventilation des produits exceptionnels et charges exceptionnelles
3.9 Evolution des capitaux propres et du capital social
3.10 Opérations hors bilan
3.11 Eléments concernant les entreprises liées et les participations
3.12 Informations sur les transactions avec les parties liées

ANNEXE

Les notes et tableaux de la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels.

- Total du bilan : 140 564 433 €
- Résultat net (perte) : (3 545 724) €

## I GENERALITES

### 1.1 Présentation de la société et de son activité

La société NEXTSTAGE SCA (« la Société ») a été créée le 26 mars 2015.

L'exercice comparatif clos le 31 décembre 2015 couvre donc une durée de neuf mois et 6 jours.

La Société est domiciliée en France, 19, avenue George V – 75008 PARIS.

Elle a pour activité principale la souscription, l'acquisition, gestion et cession de valeurs mobilières françaises ou étrangères, négociées ou non sur un marché réglementé.

La gestion du portefeuille est déléguée à la société NEXTSTAGE AM.

### 1.2. Evènements significatifs de l'exercice

| | |
|---|---|
| 15 janvier 2016 | Augmentation de capital |
| 9 février 2016 | Prise de participation dans PARTNERS IN ACTION renommée EFESO CONSULTING GROUP |
| 24 mars 2016 | Prise de participation complémentaire dans NORDNEXT |
| 12 juillet 2016 | Prise de participation dans GLASS PARTNERS SOLUTIONS |
| 27 juillet 2016 | Prise de participation complémentaire dans NORDNEXT |
| 5 août 2016 | Augmentation de capital |
| 15 septembre 2016 | Conversion d'actions ordinaires NORDNEXT en actions de préférence |
| 30 septembre 2016 | Prise de participation dans COORPACADEMY SA |
| 30 septembre 2016 | Prise de participation dans COORPACADEMY France |
| 19 décembre 2016 | Augmentation de capital |
| 20 décembre 2016 | Première cotation des actions de la société sur le marché réglementé Euronext à Paris |

1.3. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice.

## II REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés conformément au règlement ANC n°2014-03 modifié relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

### 2.1. Traitement comptable des frais d'augmentation du capital

Les frais liés aux augmentations du capital sont comptabilisés en déduction des primes d'émission lorsque l'assemblée générale le prévoit et que le gérant en décide ainsi pour les augmentations de capital réalisées par ce dernier en vertu de délégations données par l'assemblée générale.

Les frais communs à l'introduction en bourse sur le marché Euronext à Paris et à l'augmentation de capital du 19 décembre 2016 ont été, au prorata du nombre d'actions :

- Comptabilisés en diminution de la prime d'émission pour les actions nouvelles créées
- Comptabilisés en charges pour les actions anciennes

### 2.2. Immobilisations financières

Participations :

Les droits sociaux immobilisés sont enregistrés au prix d'acquisition, hors frais accessoires d'achat, et sont éventuellement dépréciés compte tenue de l'utilité que les participations représentent pour la société, ou de leur valeur probable de négociation.

La valeur probable de négociation est appréciée en retenant des critères appropriés pour chaque droit social, et notamment :

- Valeur boursière
- Valeur liquidative calculée
- Valeur de rendement et rentabilité

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sortie (sortie en premier des droits sociaux les plus anciens).

Option fiscale :

Les frais représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

Emprunts obligataires :

Les emprunts obligataires souscrits sont enregistrés à leur prix d'émission et sont éventuellement dépréciés compte tenu de leur valeur boursière lorsqu'ils font l'objet d'une cotation, ou de leur valeur probable de négociation.

### 2.3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, ramenées à leur valeur probable de réalisation par voie de dépréciation en fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### 2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires d'achat, et sont éventuellement dépréciées compte tenu de leur valeur liquidative.

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sortie (sortie en premier des titres les plus anciens).

### 2.5. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

### 2.6. Reconnaissance des produits

Dividendes perçus :

Les dividendes versés par les sociétés dans lesquelles la Société détient une participation sont comptabilisés en produits financiers à la date de la décision d'assemblée ayant voté la distribution de dividendes.

Revenus des emprunts obligataires :

Les intérêts des emprunts obligataires souscrits par la Société sont comptabilisés en produits financiers à la date où ils sont encourus.

Les intérêts acquis et non versés à la clôture de l'exercice sont comptabilisés en intérêts courus à recevoir.

2.7. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits et charges qui résultent d'évènements ou d'opérations clairement distincts des activités de l'entreprise, et qui ne sont pas sensés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.8. Option au régime fiscal des Sociétés de Capital Risque (SCR)

NextStage SCA peut être qualifiée de Société de Capital-Risque puisqu'elle satisfait aux conditions prévues par l'article I-1 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 à savoir :

- Elle a pour objet social la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières,
- Elle n'a pas souscrit à des emprunts d'espèces au-delà de la limite de 10 % de son actif net,
- Une personne physique, son conjoint et leurs ascendants et descendants ne détiennent pas ensemble, directement ou indirectement, plus de 30 % des droits dans ses bénéfices,
- L'option pour le régime fiscal des sociétés de capital-risque a été exercée dans les six mois suivant celui de la création de son activité.

Ainsi, la Société a opté le 29 juillet 2015 pour le régime fiscal des SCR prévu au 3° septies de l'article 208 du Code Général des Impôts à compter de son premier exercice clos le 31 décembre 2015.

En application de cette option la Société est exonérée d'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des revenus et des plus-values de son portefeuilles titres, coté ou non coté, et sur les produits des activités accessoires liés à la détention de titres.

## III COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS

### 3.1. Immobilisations financières

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Autres participations | 21 784 662 | 14 645 280 | 0 | 36 429 942 |
| Autres titres immobilisés | 5 525 966 | 167 530 | 84 583 | 5 608 913 |
| *Dont principal* | 5 454 194 | 0 | 0 | 5 454 194 |
| *Dont intérêts courus* | 71 772 | 167 530 | 84 583 | 154 719 |
| Total valeurs brutes | 27 310 628 | 14 812 810 | 84 583 | 42 038 855 |
| Autres participations | 0 | 300 000 | 0 | 300 000 |
| Autres titres immobilisés | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total dépréciations | 0 | 300 000 | 0 | 300 000 |
| Autres participations | 21 784 662 | 14 345 280 | 0 | 36 129 942 |
| Autres titres immobilisés | 5 525 966 | 167 530 | 84 583 | 5 608 913 |
| Total valeurs nettes | 27 310 628 | [illegible] | [illegible] | 41 738 855 |

Portefeuille des titres détenus :

Le portefeuille titres est présenté ci-après par programme d'investissement, les obligations étant liées à la détention d'actions.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| QUETZAL | Actions ordinaires | 1 640 784 | 1 640 784 | - | 9,60% | 1 640 784 |
| QUETZAL | Obligations convertibles | 2 467 363 | - | 2 467 363 | 39,16% | 2 467 363 |
| Total groupe ACHRUS | | | 1 640 784 | 2 467 363 | | 4 108 147 |
| LA COMPAGNIE DU CATAMARAN | Actions ordinaires | 2 696 | 7 025 426 | - | 36,87% | 7 025 426 |
| Total groupe FONTAINE FAJUT | | | 7 025 426 | 0 | | 7 025 426 |
| BOW | Actions de préférence D | 244 463 | 2 444 630 | - | 14,78% | 2 444 630 |
| BOW | Actions ordinaires D | 140 870 | 1 408 709 | - | 8,52% | 1 408 709 |
| BOW | Obligations convertibles | 244 463 | - | 2 444 630 | 97,77% | 2 444 630 |
| Total groupe BOW | | | 3 853 339 | 2 444 630 | | 6 297 969 |
| IRBIS FINANCE | Actions ordinaires | 4 550 000 | 4 550 000 | - | 27,61% | 4 550 000 |
| IRBIS FINANCE | Obligations | 344 202 | - | 344 202 | 20,24% | 344 202 |
| FINANCIERE TREVILLE | Actions ordinaires | 1 | 1 | - | NS | 1 |
| FINANCIERE TREVILLE | Obligations | 197 999 | - | 197 999 | 13,20% | 197 999 |
| Total groupe LINXEA | | | 4 552 001 | 542 201 | | 5 092 202 |
| NORDNEXT | Actions ordinaires | 2 357 556 | 4 715 112 | - | 47,47% | 4 715 112 |
| Total groupe ADOPT | | | 4 715 112 | 0 | | 4 715 112 |
| Total Participations | | | 21 784 662 | 5 454 194 | | 27 239 856 |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| QUETZAL | Actions ordinaires | 1 640 784 | 1 640 784 | 1 640 784 | - | 9,63% | 1 640 784 |
| QUETZAL | Obligations convertibles | 2 467 363 | 2 467 363 | - | 2 467 363 | 29,16% | 2 467 363 |
| Total groupe ACTORIS | | 4 108 147 | | 1 640 784 | 2 467 363 | | 4 108 147 |
| LA COMPAGNIE DU CATAMARAN | Actions ordinaires | 7 025 426 | 2 606 | 7 025 426 | - | 34,87% | 7 025 426 |
| Total groupe FONTAINE FAJOT | | 7 025 426 | | 7 025 426 | 0 | | 7 025 426 |
| BOW | Actions de préférence B | 2 444 630 | 244 463 | 2 444 630 | - | 14,78% | 2 444 630 |
| BOW | Actions ordinaires B | 1 408 709 | 140 870 | 1 408 709 | - | 8,52% | 1 408 709 |
| BOW | Obligations convertibles | 2 444 630 | 244 463 | - | 2 444 630 | 97,79% | 2 444 630 |
| Total groupe BOW | | 6 297 969 | | 3 853 339 | 2 444 630 | | 6 297 969 |
| IDIS FINANCE | Actions ordinaires | 4 330 000 | 4 330 000 | 4 330 000 | - | 27,61% | 4 330 000 |
| IDIS FINANCE | Obligations | 344 222 | 344 222 | - | 344 202 | 20,54% | 344 222 |
| FINANCIERE TREVILLE | Actions ordinaires | 1 | 1 | 1 | 0 | Nc | 1 |
| FINANCIERE TREVILLE | Obligations | 197 999 | 197 999 | - | 197 999 | 11,29% | 197 999 |
| Total groupe LINXEA | | 5 993 292 | | 4 549 651 | 542 291 | | 5 993 292 |
| NORDNEXT | Actions de préférence | - | 471 000 | 942 000 | - | 43,16% | 942 000 |
| NORDNEXT | Actions ordinaires | 4 715 112 | 2 576 220 | 5 132 440 | - | | 5 132 440 |
| Total groupe AEOFT | | 4 715 112 | | 6 074 440 | 0 | | 6 074 440 |
| EPSEO CONSULTING GROUP | Actions ordinaires | - | 1 260 504 | 3 000 000 | - | 5,70% | 3 000 000 |
| Total groupe EPSEO CONSULTING | | 0 | | 3 000 000 | 0 | | 3 000 000 |
| GLASS PARTNERS SOLUTIONS | Actions de préférence | - | 27 725 | 5 658 750 | - | 23,33% | 5 658 750 |
| Total groupe | | 0 | | 5 658 750 | 0 | | 5 658 750 |
| COOR ACADEMY SA | Actions ordinaires | - | 2 825 | 2 270 055 | - | 11,34% | 2 270 055 |
| COOR ACADEMY SA | Actions de préférence | - | 1 766 | 1 859 979 | - | 20,67% | 1 859 979 |
| Total groupe | | 0 | | 4 130 034 | 0 | | 4 130 034 |
| COOR ACADEMY France | Actions ordinaires | - | 68 | 477 168,98 | - | 7,50% | 477 168,98 |
| Total groupe | | 0 | | 477 168 | 0 | | 477 168 |
| Total Portefeuille | - | 77 233 856 | | 36 429 042 | 5 454 194 | | 41 884 136 |

Les titres détenus sont dépréciés comme suit :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| PARTNERS IN ACTION | Actions ordinaires | - | 303 000 | - | 300 000 |
| Total dépréciations | | 0 | 303 000 | 0 | 300 000 |

Les autres titres détenus ne sont pas dépréciés, aucune perte de valeur n'ayant été identifiée.

### 3.2. Valeurs mobilières de placement

Actions propres :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Quantités | - | 1 642 | 70 | 972 |
| Valeur comptable | - | | | 98 081 |
| Valeur liquidative boursière | - | | | 104 976 |

La Société a mis en place un programme de rachats d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité pour l'animation du marché du titre de la Société.

Autres valeurs mobilières de placement :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SG MONETAIRE PLUS | FR0000003964 | 309 | 7 337 732 | 7 359 626 | 1 893 | 300 | 7 168 424 | 7 168 394 | - |
| NATIXIS MONETERME | FR0011033702 | 906 | 10 956 494 | 10 943 478 | - | 100 | 2 409 264 | 2 409 190 | - |
| ALLIANZ SECURICASH SRI | FR0010688733 | 35 | 3 950 868 | 3 033 479 | 2911 | 25 | 3 033 482 | 3 033 479 | - |
| AMUNDI CASH CORPORATE | FR0010331660 | 39 | 9 166 412 | 9 165 768 | - | 30 | 7 050 338 | 7 050 283 | - |
| EUCAT | FR0010956736 | 8 | 4 137 732 | 4 138 903 | 250 | 5 | 2 546 018 | 2 546 068 | - |
| CAM PARIS TRESORERIE | FR0000989626 | 124 | 5 299 881 | 5 299 188 | 2772 | 73 | 3 030 817 | 3 030 866 | - |
| AVIVA INVESTORS MONETAIRE C | FR0000991538 | 1 055 | 2 382 882 | 2 385 545 | - | 1 200 | 2 939 536 | 2 939 536 | - |
| ECUREUIL TRESO 9 MOIS | FR0007063403 | 9 530 | 11 037 864 | 11 042 794 | 7115 | 5 000 | 6 455 720 | 6 462 650 | - |
| STOILE COURT TERME LM | FR0011637918 | 17 | 5 168 370 | 5 116 194 | - | 20 | 4 019 033 | 4 019 032 | 39 |
| UNION MONEPLUS | FR0010287234 | 18 | 19 754 985 | 19 750 000 | - | 10 | 3 959 366 | 3 959 077 | - |
| LCL MONETAIRE MEDIUM | FR0011337356 | - | - | - | - | 250 | 3 022 958 | 5 023 365 | 10 |
| FED FEDERAL INSTITUTIONNEL | FR0000992810 | 240 | 3 817 636 | 3 817 636 | - | 200 | 2 314 586 | 2 314 584 | - |
| BFT STATERE IC | FR0012646097 | 51 | 9 842 670 | 9 836 640 | - | 30 | 3 014 430 | 5 014 499 | 65 |
| COFFITY MONET EURO 2DEC | FR0010741815 | 6 | 4 878 343 | 4 128 274 | 630 | - | - | - | - |
| BFT AURELIS C 2DEC | FR0010959939 | 5 000 | 228 530 | 228 627 | 18 | - | - | - | - |
| SG MONE TRESO | FR0011034013 | 500 | 5 299 933 | 5 299 533 | 417 | - | - | - | - |
| Total valeurs mobilières de placement | | | 93 163 969 | 92 114 913 | 14 774 | | 59 134 775 | 59 136 776 | 114 |

### 3.3. Etat des créances et des dettes

Créances :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Autres créances | 167 897 | 167 897 | 0 |
| Total | 167 897 | 167 897 | 0 |

Dettes :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 143 971 | 1 143 971 | 0 | 0 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 108 | 1 108 | 0 | 0 |
| Autres dettes | 181 552 | 181 552 | 0 | 0 |
| Total | 1 326 631 | 1 326 631 | 0 | 0 |

3.4. Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Le bilan ne comprend aucune créance et/ou dette de cette nature.

3.5. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer :

| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 437 808 | 121 038 |
| Autres dettes | 30 279 | 13 630 |
| Total | 468 087 | 134 668 |

Produits à recevoir :

| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|
| Autres titres immobilisés (1) | 154 719 | 71 772 |
| Autres créances | 167 897 | 120 167 |
| Total | 322 616 | 191 939 |

(1) Intérêts courus sur emprunts obligataires

3.6. Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance :

Il n'existe aucune charge constatée d'avance au 31 décembre 2016.

Produits constatés d'avance :

Il n'existe aucun produit constaté d'avance au 31 décembre 2016.

3.7. Ventilation des produits financiers et charges financières

Produits financier :

| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|
| Dividendes | 92 203 | 0 |
| Intérêts des emprunts obligataires | 167 529 | 71 772 |
| Produits de cessions VMP | 947 | 0 |
| Reprise provisions dépréciation VMP | 75 | 0 |
| Total | 260 754 | 71 772 |

Charges financières :

| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|
| Charges de cessions VMP | 4 595 | 0 |
| Charges de cessions NextStage SCA | 144 | 0 |
| Dotations provisions dépréciation titres de participation | 300 000 | 0 |
| Dotations provisions dépréciation VMP | 16 737 | 114 |
| Total | 321 476 | 114 |

### 3.8. Ventilation des produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Produits exceptionnels :

| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|
| Produits cessions titres de participation | 0 | 1 408 710 |
| Total | 0 | 1 408 710 |

Charges exceptionnelles :

| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|
| VCN cessions titres de participation | 0 | 440 044 |
| Total | 0 | 440 044 |

### 3.9. Evolution des capitaux propres et du capital social

Evolution des capitaux propres :

| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|---|---|---|
| Création de la société | 18 | - | - | - | 18 |
| Augmentation capital 28/08/2015 | 3 060 600 | 74 212 650 | - | - | 77 272 650 |
| Augmentation capital 22/10/2015 | 440 010 | 10 671 100 | - | - | 11 111 110 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | -1 607 848 | -1 607 848 |
| Situation au 31 décembre 2015 | 3 500 628 | 84 883 750 | 0 | -1 607 848 | 86 775 930 |
| Affectation du résultat | - | - | -1 607 848 | 1 607 848 | 0 |
| Augmentation capital 15/01/2016 | 272 001 | 6 596 680 | - | - | 6 868 681 |
| Augmentation capital 05/04/2016 | 887 532 | 21 524 870 | - | - | 22 412 402 |
| Augmentation capital 19/12/2016 | 816 621 | 26 404 079 | - | - | 27 220 700 |
| Frais d'augmentation de capital | - | -494 186 | - | - | -494 186 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | -3 545 724 | -3 545 724 |
| Situation au 31 décembre 2016 | 5 476 782 | 138 915 193 | -1 607 848 | -3 545 724 | 139 237 602 |

Capital social :

Le capital social, entièrement libéré, est composé de 1 437 096 actions ordinaires et de 388 298 actions de préférence (catégorie C) de 3 € chacune de nominal.

Les actions de préférence ont été souscrites par les « attributaires managers » (personnes exerçant une activité professionnelle au sein du Gérant de la Société, i.e NEXTSTAGE AM, ainsi que la société NAP, i.e « Manco »), et les « attributaires sponsor » fournissant des services de conseil concernant la gestion du portefeuille.

Les actions de préférence de catégorie C :

- Ne disposent pas du droit de vote aux assemblées générales d'actionnaires.
- Ne donnent pas droit au boni de liquidation.
- Sont privées de tout droit aux dividendes au titre des cinq premiers exercices suivant celui de leur émission. Elles disposent ensuite d'un droit limité de participation aux dividendes (de 1 % du montant total des dividendes distribués, pour l'ensemble des actions de préférence de catégorie C).
- Sont soumises à des modalités spécifiques en cas de départ des managers / sponsors qui font en sorte que le droit à l'appréciation de valeur des actions de préférence est soumis à des conditions de services et de performance.

Par ailleurs toute augmentation de capital par émission d'actions ordinaires doit, à peine de nullité, prévoir une émission d'actions de préférences de catégorie C d'un montant, prime d'émission incluse, égal à 1 % du montant total, prime d'émission incluse, des souscriptions reçues à l'occasion de l'émission des actions ordinaires et des actions de préférence de catégorie C.

Conversion des actions de préférence de catégorie C:

Les actions de préférence de catégorie C ne seront convertibles en actions ordinaires au titre de la période antérieure au 31 décembre de l'année de l'admission des actions ordinaires aux négociations sur un marché réglementé que si la Première Capitalisation Annuelle, augmentée du montant total des dividendes versés aux actions ordinaires entre leur émission et le 31 décembre de l'année de l'admission des actions ordinaires aux négociation sur un marché réglementé est Supérieur au Premier Seuil de Conversion.

La Première Capitalisation Annuelle signifie la capitalisation boursière de la Société le 31 décembre de l'année de l'admission des actions ordinaires aux négociations sur un marché réglementé établie sur la base de la moyenne pondérée des vingt derniers jours de négociations.

Le Premier Seuil de Conversion signifie le montant total des apports réalisés par les titulaires des actions ordinaires majoré d'un intérêt annuel capitalisé de 8 %.

Si la condition ci-dessus est remplie, le nombre total d'actions ordinaires émises sur conversion des actions de préférence est déterminé par formule.

Postérieurement à l'année de l'admission des actions ordinaires aux négociations sur un marché réglementé, les actions de préférence de catégorie C seront convertibles, une fois par année civile, en actions ordinaires que si la condition dépendant d'une formule (prenant en compte notamment la capitalisation boursière, le cours de bourse et les dividendes) est remplie. Le nombre d'actions ordinaires émises est également déterminé par formule selon des modalités de calcul exposées à l'article 10.4.4 des statuts de la Société.

**3.10. Opérations hors bilan**

**3.10.1. Engagements financiers reçus**

Obligations QUETZAL :

Les obligations QUETZAL souscrites par la Société, au nombre de 2 467 363, sont convertibles en actions de la société QUETZAL à raison d'une action ordinaire pour une obligation à la date d'échéance de l'emprunt obligataire (17 juin 2023) ou sur demande de la Société à tout moment, dans les 15 jours suivants une date de paiement des intérêts, en cas de non-paiement de l'intérêt non-remédié dans les 30 jours.

En cas de non conversion la Société percevra une prime de 5 % capitalisée à chaque date anniversaire de la souscription des obligations.

Cette prime n'est pas comptabilisée dans les comptes du fait de l'incertitude attachée à son versement. Elle est estimée à 192 208 € au 31 décembre 2016.

Obligations BOW :

Les obligations BOW souscrites par la Société, au nombre de 244 463, sont convertibles en actions de préférence de la société BOW à échéance de l'emprunt obligataire (30 juin 2018) ou sur demande de la Société à tout moment en cas de non-paiement à bonne date par la société BOW des intérêts ou des demandes de remboursement des obligations (remboursement à l'initiative des souscripteurs en cas de non-respect des conditions du contrat, ou à compter du 1er janvier 2017 sur accord conjoint des souscripteurs et des dirigeants de la société BOW). La parité d'échange des obligations en actions dépend de paramètres calculés à la date de conversion.

Cet emprunt obligataire n'est pas assorti d'une prime de non conversion.

**3.10.2. Engagements financiers donnés**

La Société n'a donné aucun engagement financier.

**3.10.3. Autres opérations non inscrites au bilan**

La Société n'a conclu aucune opération de cette nature.

**3.11. Eléments concernant les entreprises liées et les participations**

Informations sur les éléments au bilan et au compte de résultat :

| | |
|---|---|
| Autres participations | 31 311 990 |
| Autres titres immobilisés (3) | 2 882 031 |
| Produits financiers | 168 946 |
| Charges financières | |

(1) Entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidé
(2) Sociétés détenues entre 10 % et 50 %
(3) Y compris les intérêts courus sur emprunts obligataires

Informations financières sur les participations :

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Filiales détenues à plus de 50 % : | | | | | | | | |
| Néant | | | | | | | | |
| Filiales détenues entre 10 % et 50 % : | | | | | | | | |
| LA COMPAGNIE DU CATAMARAN (1) | 4 738 | 2 139 | 34,87% | 7 025 | 7 025 | - | - | 92 |
| BOW (2) | - | - | 22,30% | 3 853 | 3 853 | 2 445 | - | - |
| DBIS FINANCE (4) | 16 479 | (716) | 47,85% | 4 550 | 4 550 | 344 | - | - |
| NORLINEXT (2) | - | - | 43,12% | 6 094 | 6 094 | - | - | - |
| GLASS PARTNERS SOLUTIONS (3) | 100 | 10 680 | 23,30% | 5 659 | 5 659 | - | - | - |
| COOPACADEMY SA (4) (5) | 231 | 2 377 | 13,60% | 4 130 | 4 130 | - | - | - |

(1) Informations financières de l'exercice clos le 31 août 2016
(2) Premier exercice social non encore clôturé
(3) Informations financières de l'exercice clos le 30 septembre 2015 (exercice de 5 mois)
(4) Informations financières de l'exercice clos le 31 décembre 2015
(5) Conversion du Franc Suisse au taux de 1 EURO pour 1,0835 CHF (cours 31 décembre 2015)

Certaines informations n'ont pas été fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation.